



M I G A D O

*Migrateurs Garonne Dordogne*

**RESEAU DE CARACTERISATION DES POPULATIONS  
D'ANGUILLES DANS LES BASSINS VERSANTS GIRONDE  
GARONNE DORDOGNE ET LEYRE DANS LE CADRE DU PGA**

**JANVIER A DECEMBRE 2011**



Etude financée par :

L'Union Européenne  
L'Agence de l'Eau Adour-Garonne  
La Région Aquitaine

**Vanessa LAURONCE  
William BOUYSONNIE  
Florian LE BAIL**

**Février 2012**

MI.GA.DO. 07GD-12-RT



L'animation/coordination des actions et réflexions pour la sauvegarde de l'anguille est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Aquitaine avec le Fonds européen de développement régional.



## RESUME

---

L'anguille est une espèce migratrice présente historiquement sur le bassin Gironde Garonne Dordogne. Elle représente d'importants enjeux patrimoniaux et socio-économiques, en relation notamment avec la présence d'une pêcherie commerciale.

En décembre 2008, la France a présenté à l'Europe un plan de gestion national instituant la mise en place de mesures de restauration de la population d'anguilles, en réponse au règlement européen validé par le Conseil des Ministres en juin 2007.

Ce plan de gestion se présente en plusieurs parties : un volet national et des volets locaux. Toute une série de suivis ont été identifiés au niveau national ou local afin d'évaluer régulièrement l'efficacité des mesures de gestion proposées et l'état de la population.

L'un de ces suivis est la mise en place d'un réseau de caractérisation de la population dans le bassin versant Gironde-Garonne-Dordogne et Leyre. Ce réseau permettra d'avoir au niveau national un réseau index spécifique anguille, permettant de suivre l'évolution de la population.

L'ONEMA, chargé par le Ministère de s'assurer de la mise en place d'un tel réseau au niveau national, c'est-à-dire trouver des maîtres d'ouvrage pouvant développer ce réseau, a proposé à l'Association MIGADO de s'en charger à partir de 2010. En 2011, pratiquement la totalité des stations du réseau ont été prospectées.

L'action développée consiste en la mise en place d'un réseau de pêches électriques spécifiques anguille selon un protocole développé au niveau national par l'ONEMA et qui consistera à :

- délimiter des stations pour répondre à l'objectif principal d'une estimation quantitative du peuplement d'anguilles au stade « anguille jaune »,
- réaliser des prospections par pêche électrique « mono-spécifique »,
- décrire les stations pêchées,
- décrire les caractéristiques biométriques et pathologiques des anguilles capturées,
- saisir les données selon une grille préétablie par l'ONEMA.

Les données seront ensuite rentrées dans la base de données Wama de l'ONEMA et une analyse aura lieu à l'échelle nationale afin de comparer les différents bassins versants.

En 2011, 57 stations ont été prospectées au total sur les 60 identifiées. Pour des problèmes d'accès ou d'assec, trois stations n'ont pu être échantillonnées. En 2010, 48 stations avaient été prospectées sur les 60 identifiées par l'ONEMA dans le cadre de ce réseau. Différentes techniques de pêche (au héron ou au martin-pêcheur) ou protocoles (complète, « par points », « en berges ») ont été mis en place. Un échantillonnage exhaustif des anguilles présentes a eu lieu et un repérage en présence/absence des autres espèces peuplant ces secteurs a été développé.

Les résultats présentés ici sont des résultats bruts des pêches ayant été réalisées mais ne répondront pas à la demande d'estimation du peuplement d'anguille au stade « anguille jaune ». Les données présentent les points identifiés, et des premières données très générales, qui devront être validées les années suivantes. Aucune analyse n'a été faite également afin de comparer et analyser les données à l'échelle de bassin versant, les techniques de pêche étant trop différentes d'un site à l'autre.

## SOMMAIRE

---

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>1 LE RESEAU DE PECHES ELECTRIQUES</b> .....	<b>2</b>
1.1. Les stations de pêche électrique .....	2
1.2. Les méthodes de prospection .....	5
1.3. La méthodologie utilisée.....	7
<b>2 LES PREMIERS RESULTATS SUR LA POPULATION D’ANGUILLES</b> .....	<b>8</b>
2.1. Efficacité des pêches électriques en fonction de la classe de taille.....	9
2.2. Répartition des anguilles en fonction des classes de taille .....	11
2.3. Répartition des anguilles en fonction des classes de taille et de la distance à la limite de marée dynamique (LMD). .....	13
2.4. Répartition des anguilles en fonction des sous-bassins versants.....	15
<b>3 LES AUTRES ESPECES ECHANTILLONNEES</b> .....	<b>18</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>20</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>21</b>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

Figure 1 : Carte de localisation des stations de pêche prospectées en 2011. Source : MIGADO, 2012 .....	3
Figure 2 : Efficacité des pêches par classes de taille. Source : MIGADO, 2012.....	10
Figure 3 : Abondance des individus de chaque classe de taille sur les différents sous-bassins prospectés et sur l'ensemble des stations de pêche. Source : MIGADO, 2012.....	11
Figure 4 : Répartition des classes de taille en fonction de la distance à la limite de marée dynamique. Source : MIGADO, 2012.	14
Figure 5 : Moyenne des densités d'anguilles (ensemble de la population et individus de moins de 30 cm) sur les différents sous-bassins prospectés. Source : MIGADO, 2012.....	15
Figure 6 : Densités d'anguilles (ensemble de la population et individus de moins de 30 cm), calculées sur les différentes stations de pêche. Source : MIGADO, 2012. ....	16
Figure 7 : Abondance relative des individus de moins de 30 cm par rapport à la population totale sur les différents sous-bassins. Source : MIGADO, 2012.....	17
Figure 8 : Occurrence de présence des différentes espèces capturées par sous-bassin et sur l'ensemble des stations. Source : MIGADO, 2011 .....	19
Tableau 1 : Station de pêches électriques sur les bassins Gironde Garonne Dordogne Leyre, Arcachon et Canal des Etangs. (en gris stations non prospectées en 2011) .....	4
Tableau 2 : Types de prospection mis en œuvre en 2011. (en gris stations non prospectées en 2011).....	6
Tableau 3 : Récapitulatif des données de pêches électriques 2010 et 2011. Source : MIGADO, 2012.....	9
Tableau 4 : Comparaison de la répartition par classes de taille des anguilles capturées lors des pêches des différents réseaux existants. Source : MIGADO, 2012.....	12
Tableau 5 : Diversité biologique rencontrée sur les différents sous-bassins prospectés. Source : MIGADO, 2012.....	18

## INTRODUCTION

---

L'anguille est une espèce migratrice présente historiquement sur le bassin Gironde Garonne Dordogne. Elle représente d'importants enjeux patrimoniaux et socio-économiques, en relation notamment avec la présence d'une pêcherie commerciale.

En décembre 2008, la France a présenté à l'Europe un plan de gestion national instituant la mise en place de mesures de restauration de la population d'anguilles, en réponse au règlement européen validé par le Conseil des Ministres en juin 2007.

Ce plan de gestion se présente en plusieurs parties : un volet national et des volets locaux. Toute une série de suivis ont été identifiés au niveau national ou local afin d'évaluer régulièrement l'efficacité des mesures de gestion proposées et l'état de la population.

L'un de ces suivis est la mise en place d'un réseau de caractérisation de la population dans le bassin versant Gironde-Garonne-Dordogne et Leyre. Ce réseau permettra d'avoir au niveau national un réseau index spécifique anguille, permettant de suivre l'évolution de la population.

L'ONEMA, chargé par le Ministère de s'assurer de la mise en place d'un tel réseau au niveau national, c'est-à-dire trouver des maîtres d'ouvrage pouvant développer ce réseau, a proposé à l'Association MIGADO de s'en charger à partir de 2010. En 2011, pratiquement la totalité des stations du réseau ont été prospectées.

L'action développée consiste en la mise en place d'un réseau de pêches électriques spécifiques anguille selon un protocole développé au niveau national par l'ONEMA et qui consistera à :

- délimiter des stations pour répondre à l'objectif principal d'une estimation quantitative du peuplement d'anguilles au stade « anguille jaune »,
- réaliser des prospections par pêche électrique « mono-spécifique »,
- décrire les stations pêchées,
- décrire les caractéristiques biométriques et pathologiques des anguilles capturées,
- saisir les données selon une grille préétablie par l'ONEMA.

Les données seront ensuite rentrées dans la base de données Wama de l'ONEMA et une analyse aura lieu à l'échelle nationale afin de comparer les différents bassins versants.

Les résultats présentés ici sont des résultats bruts des pêches réalisées mais ils ne répondront pas à la demande d'estimation du peuplement d'anguille au stade « anguille jaune ».

# 1 LE RESEAU DE PECHEES ELECTRIQUES

---

La localisation et la répartition des points de pêche dans le bassin Gironde Garonne Dordogne et Leyre, Arcachon et Canal des Etangs ont été réalisées par les services de la Direction Interrégionale Aquitaine Midi-Pyrénées de l'ONEMA. Afin d'échantillonner des sites dont le peuplement bénéficie du recrutement annuel et d'une réelle continuité écologique, les stations doivent être distantes de moins de 200 km de l'océan et situées à l'aval du premier obstacle à la migration des jeunes stades. Par ailleurs, compte-tenu des objectifs fixés dans le cadre de la restauration de la continuité écologique et des moyens de suivi à mettre en place, un certain nombre de stations situées en amont d'obstacles à équiper en priorité (ZAP) devraient permettre d'évaluer, pour partie, l'évolution des peuplements (hors problématique du front de colonisation).

Le nombre de stations est contraint par le coût en investissement humain, la courte durée de la période propice et une couverture territoriale minimale pour assurer une représentativité optimale de la diversité des contextes à l'échelle des secteurs hydrographiques à couvrir. Ce réseau sera défini comme complémentaire aux réseaux RCS et RHP existants. Au total, environ 50 stations étaient prévues sur le bassin Gironde Garonne Dordogne et 15 sur le bassin Leyre Arcachon Canal des Etangs.

La délimitation des stations a été faite par l'ONEMA pour répondre à l'objectif principal d'une estimation quantitative du peuplement d'anguilles au stade « anguille jaune » selon un document de cadrage ONEMA (cf. annexe 1), les pêches sont mono-spécifiques par pêches électriques selon un protocole adapté du guide pratique de mise en œuvre des opérations de pêches à l'électricité (ONEMA 2008), la description des stations et des caractéristiques biométriques et pathologiques des anguilles selon un protocole spécifique fourni par l'ONEMA, et les résultats bruts sont rentrés sur des grilles adaptées fournies par l'ONEMA (cf. annexe 2).

Les pêches ont eu lieu de mi-juin à fin-juillet 2011 sous la responsabilité de MIGADO avec deux types d'appareils de pêches électriques : le martin-pêcheur et le héron, en fonction des caractéristiques de la station.

Un agent de l'ONEMA a assisté à certaines pêches afin de s'assurer de leur bon déroulement et de la mise en place du protocole.

## 1.1. Les stations de pêche électrique

En 2011, 95% des stations identifiées ont été prospectées, alors qu'en 2010, seulement une partie avait été inventoriée. A partir de 2012, les stations devraient être prospectées seulement une année sur deux. La moitié des stations seront donc prospectées en 2012 et l'autre moitié en 2013, ainsi de suite. Seulement 3 stations n'ont pu être inventoriées en 2011 à cause d'un problème d'accès aux sites (travaux ou enlèvement du véhicule), ou par manque d'eau.

Toutes les stations identifiées sur le bassin de la Leyre, Arcachon et Canal des Etangs ont été prospectées, ce qui représente 13 points de pêche. Vu les faibles niveaux d'eau en 2012, seul un point a dû être réalisé en bateau, le matériel étant posé sur un bateau, et le personnel technique à pied dans le cours d'eau.

47 stations ont été identifiées sur le bassin Gironde Garonne Dordogne par l'ONEMA, réparties de manière uniforme sur les deux rives de l'Estuaire de la Gironde, le sous-bassin de la Garonne et de la Dordogne. 44 ont été prospectées en 2011, une des stations (le Moron amont) étant à sec à la période des pêches, et deux autres stations (Avance et Ourbise) étant inaccessibles à cause de travaux ou de l'enlèvement du véhicule.

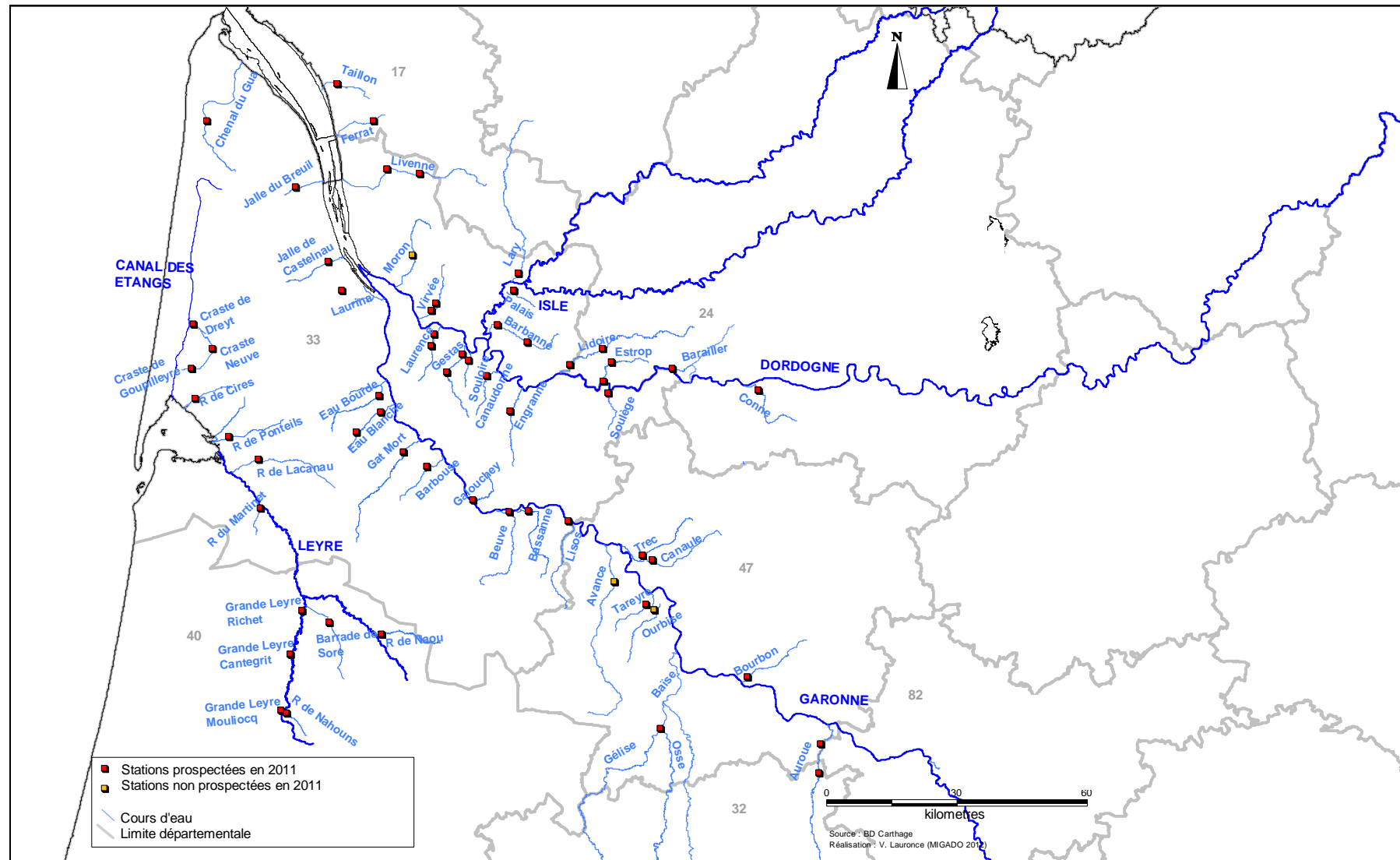


Figure 1 : Carte de localisation des stations de pêche prospéctées en 2011. Source : MIGADO, 2012

MIGADO – Réseau de caractérisation de la population d'anguilles

Départ.	cours d'eau	Commune	Distance à la confluence	Distance de la confluence à l'océan	Distance de la station à la limite de marée dynamique
<b>Bassin de la Leyre - Arcachon - Canal des Etangs</b>					
40	Barrade de Sore	Sore	8,5	52	61
40	Grande Leyre - Richet	Moustey	0	55	confluence soumise à marée
40	Grande Leyre - Cantegrit	Commensacq	0	75	confluence soumise à marée
40	Grande Leyre - Mouliocq	Sabres	0	98	confluence soumise à marée
33	Ruisseau de Lacanau	Salles	7,8	5	13
33	Ruisseau du Martinet	Salles	0,3	18	18
40	Ruisseau de Nahouns	Sabres	1,5	96	97
40	Ruisseau de Naou	Callen	2,2	83	58
33	Ruisseau de Cires	Andemos les Bains	2,7	0	confluence soumise à marée
33	Ruisseau de Pontails	Audenge	4,6	0	confluence soumise à marée
33	Craste Dreyt	Le Porge	1,1	18	1
33	Craste de Goupilleyre	Le Porge	4,1	6	4
33	Craste Neuve	Le Temple	9,1	19	9
<i>Nombre de stations prospectées en 2011</i>		13			
<b>Affluents de l'Estuaire de la Gironde</b>					
33	Chenal du Gua	Vendays-Montalivet	21,6	11	confluence soumise à marée
17	Ferrat	Mirambeau	11,2	39	confluence soumise à marée
33	Jalle du Breuil	Cissac-Médoc	6,6	46	confluence soumise à marée
33	Jalle de Castelnaud	Soussans	3,4	61	confluence soumise à marée
33	Laurina / Maqueline	Arsac	7,3	70	confluence soumise à marée
33	Livenne aval	Saint-Aubin-de-Blaye	14,7	50	confluence soumise à marée
33	Livenne amont	Donnezac	22,7	50	confluence soumise à marée
17	Tailon	Saint-Dizant-du-Gua	5	29	confluence soumise à marée
<i>Nombre de stations prospectées en 2011</i>		8			
<b>Sous-bassin de la Dordogne</b>					
33	Barbanne aval	Pomerol	3,6	120	confluence soumise à marée
33	Barbanne amont	Montagne	12,9	120	confluence soumise à marée
33	Lary	Lagorce	3,1	79	confluence soumise à marée
33	Palais	Sablons	3,3	142	confluence soumise à marée
24	Barailler	Saint Pierre d'Eyraud	0,6	189	43
33	Canaudonne	Génissac	3	135	confluence soumise à marée
24	Conne	Saint Nexans	4,8	212	62
33	Engranne	Bellefond	7,4	145	confluence soumise à marée
24	Estrop aval	Saint Seurin de Prats	0,9	169	19
33	Estrop amont	Véline	7,6	169	19
33	Gestas aval	Vayres	2,7	109	confluence soumise à marée
33	Gestas amont	Saint Germain du Puch	8,7	109	confluence soumise à marée
33	Laurence aval	Saint Loubés	1,6	100	confluence soumise à marée
33	Laurence amont	Montussan	2,9	100	confluence soumise à marée
33	Lidoire aval	Lamothe Montravel	4,3	155	5
33	Lidoire amont	Saint Vivien	16,7	155	5
33	Moron amont	Pugnac	10	83	confluence soumise à marée
33	Soulège	Gensac	1,2	172	21
33	Souloire	Saint Germain du Puch	2,1	111	confluence soumise à marée
33	Virvée aval	Saint Romain la Virvée	3,9	93	confluence soumise à marée
33	Virvée amont	Lalande de Fronsac	6,4	93	confluence soumise à marée
<i>Nombre de stations prospectées en 2011</i>		20			
<i>Nombre de stations non-prospectées en 2011</i>		1			
<b>Sous-bassin de la Garonne</b>					
82	Auroue aval	Dunes	7,7	244	94
32	Auroue amont	Gimbrède	16,4	244	94
47	Avance	Saint-Marthe	10,3	189	39
33	Barbouse	Virelade	5,1	131	19
33	Bassanne (petite)	Barie	4	156	6
33	Beuve	Castets-en-Dorthe	3,6	152	confluence soumise à marée
47	Bourbon	Saint-Hilaire-de-Lusignan	2,5	251	101
47	Canaule	Gontaud-de-Nogaret	10,6	194	44
33	Eau Blanche aval	Cadaujac	4,7	110	confluence soumise à marée
33	Eau Blanche amont	Léognan	12,9	110	confluence soumise à marée
33	Eau Bourde	Bègles	5,1	104	confluence soumise à marée
33	Gat Mort	Saint-Selve	5,2	122	confluence soumise à marée
33	Galouchey	Verdelais	0,6	145	confluence soumise à marée
33	Lisos	Hure	0,6	172	22
47	Osse	Nérac	27,8	231	81
47	Ourbise	Villeton	4,4	216	66
47	Tareyre	Calonges	5,2	210	60
47	Trec	Saint-Pardoux-du-Breuil	8,8	194	44
<i>Nombre de stations prospectées en 2011</i>		16			
<i>Nombre de stations non-prospectées en 2011</i>		2			
<b>Ensemble du bassin Gironde Garonne Dordogne Leyre Arcachon et Canal des Etangs</b>					
<i>Nombre de stations prospectées en 2011</i>		57			
<i>Nombre de stations non-prospectées en 2011</i>		3			

**Tableau 1 : Station de pêches électriques sur les bassins Gironde Garonne Dordogne Leyre, Arcachon et Canal des Etangs. (en gris stations non prospectées en 2011)**

Chaque station est définie par des fiches descriptives, et leur délimitation est fonction de leur largeur. Ainsi, pour les stations de largeur inférieure à 3 m, la longueur minimale de la station sera de 60m, et pour des stations de largeur supérieure à 3 m, la longueur minimale sera de 20 fois la largeur.

## 1.2. Les méthodes de prospection

Les pêches, qui cibleront spécifiquement l'anguille, seront réalisées avec des appareils de pêche tels que le « héron » et le « martin-pêcheur », en fonction des caractéristiques du milieu. Leurs réglages en matière de puissance développée sont effectués de manière à assurer une efficacité optimum.

Différentes méthodologies de pêche pourront être mises en œuvre selon le type de milieu à prospecter et principalement la largeur de la lame d'eau, de la hauteur (bateau ou à pied), et de l'hétérogénéité des habitats (prospection complète, partielle ou par points).

### ✓ **La prospection complète à pied par passages successifs (n passages)**

Le héron sera préféré au martin pêcheur si :

- la largeur est supérieure à 4 m (2 électrodes peuvent être nécessaires)
- les profondeurs sont supérieures à 0.7 m, voire 1 m
- les eaux sont turbides
- la végétation est recouvrante, voire dense.

### ✓ **La prospection partielle du lit, à pied (« en berges »)**

Cette méthode permet de prospecter des milieux présentant des habitats répartis essentiellement et de manière homogène en berges. Elle sera mise en œuvre en particulier dans le cas de cours d'eau larges, prospectés à pied, aux berges accessibles et praticables en « continu ». Elle nécessite 2 passages successifs *a minima* et une description précise des zones prospectées. Le porteur d'anode se déplace à une distance constante de la berge (1.5 m) d'aval en amont.

### ✓ **La prospection par « points »**

Elle peut se faire à pied, en bateau ou mixte. La répartition des points est réalisée de manière régulière sur l'ensemble de la station en distinguant des sous-échantillons représentatifs et complémentaires. En règle générale, 75 unités d'échantillonnages représentatifs sont mises en œuvre. Le nombre de sous-échantillons complémentaires peut varier de 0 à 10 points.

Ces trois types de prospection, au martin pêcheur et au héron ont été mis en place dans le cadre des pêches électriques de ce réseau. La comparaison entre les différents points de pêche peut s'avérer complexe vu l'hétérogénéité des protocoles mis en œuvre. De plus, il est difficile de comparer des pêches réalisées au martin pêcheur et au héron sur un même cours d'eau ou sur des cours d'eau d'un même bassin.

Dans le tableau ci-dessous, sont présentés les différents types de prospection mis en place ou prévus sur les points de pêche du réseau.

Départ.	cours d'eau	Commune	Matériel utilisé	Bateau / à pied	Complète/"en berges"/ "par points"
<b>Bassin de la Leyre - Arcachon - Canal des Etangs</b>					
40	Barrade de Sore	Sore	Martin-pêcheur	à pied	complète
40	Grande Leyre - Richet	Moustey	héron	bateau	"par points"
40	Grande Leyre - Cantegrit	Commensacq	Héron	à pied	"par points"
40	Grande Leyre - Mouliocq	Sabres	Héron	à pied	"en berges"
33	Ruisseau de Lacanau	Salles	Héron	à pied	"par points"
33	Ruisseau du Martinet	Salles	Martin-pêcheur	à pied	complète
40	Ruisseau de Nahouns	Sabres	Martin-pêcheur	à pied	complète
40	Ruisseau de Naou	Callen	Héron	à pied	"par points"
33	Ruisseau de Cires	Andernos les Bains	Martin-pêcheur	à pied	complète
33	Ruisseau de Ponteils	Audenge	Martin-pêcheur	à pied	complète
33	Craste Dreyt	Le Porge	Martin-pêcheur	à pied	complète
33	Craste de Goupilleyre	Le Porge	Martin-pêcheur	à pied	complète
33	Craste Neuve	Le Temple	Martin-pêcheur	à pied	complète
<b>Affluents de l'Estuaire de la Gironde</b>					
33	Chenal du Gua	Vendays-Montalivet	Héron	à pied	"en berges"
17	Ferrat	Mirambeau	Martin-pêcheur	à pied	complète
33	Jalle du Breuil	Cissac-Médoc	Martin-pêcheur	à pied	complète
33	Jalle de Castelnaud	Soussans	Héron	à pied	"en berges"
33	Laurina / Maqueline	Arsac	Martin-pêcheur	à pied	complète
33	Livenne aval	Saint-Aubin-de-Blaye	Héron	à pied	complète
33	Livenne amont	Donnezac	Martin-pêcheur	à pied	complète
17	Taillon	Saint-Dizant-du-Gua	Martin-pêcheur	à pied	complète
<b>Sous-bassin de la Dordogne</b>					
33	Barbanne aval	Pomerol	Martin-pêcheur	à pied	complète
33	Barbanne amont	Montagne	Héron	à pied	complète
33	Lary	Lagorce	Héron	à pied	"en berges"
33	Palais	Sablons	Martin-pêcheur	à pied	complète
24	Barailler	Saint Pierre d'Eyraud	héron	à pied	complète
33	Canadonne	Génissac	Héron	à pied	complète
24	Conne	Saint Nexans	héron	à pied	complète
33	Engranne	Bellefond	héron	à pied	complète
24	Estrop aval	Saint Seurin de Prats	héron	à pied	complète
33	Estrop amont	Véline	Martin-pêcheur	à pied	complète
33	Gestas aval	Vayres	héron	à pied	complète
33	Gestas amont	Saint Germain du Puch	Martin-pêcheur	à pied	complète
33	Laurence aval	Saint Loubés	Martin-pêcheur	à pied	complète
33	Laurence amont	Montussan	Martin-pêcheur	à pied	complète
33	Lidoire aval	Lamothe Montravel	héron	à pied	complète
33	Lidoire amont	Saint Vivien	Martin-pêcheur	à pied	complète
33	Moron amont	Pugnac	assec		
33	Soulège	Gensac	héron	à pied	complète
33	Souloire	Saint Germain du Puch	Martin-pêcheur	à pied	complète
33	Virée aval	Saint Romain la Virée	Martin-pêcheur	à pied	complète
33	Virée amont	Lalande de Fronsac	Martin-pêcheur	à pied	complète
<b>Sous-bassin de la Garonne</b>					
82	Auroue aval	Dunes	Héron	à pied	complète
32	Auroue amont	Gimbrède	Martin-pêcheur	à pied	complète
47	Avance	Saint-Marthe	inaccessible		
33	Barbouse	Virelade	Martin-pêcheur	à pied	complète
33	Bassanne (petite)	Barie	Martin-pêcheur	à pied	complète
33	Beuve	Castets-en-Dorthe	héron	à pied	complète
47	Bourbon	Saint-Hilaire-de-Lusignan	Héron	à pied	complète
47	Canaule	Gontaud-de-Nogaret	Martin-pêcheur	à pied	complète
33	Eau Blanche aval	Cadaujac	Martin-pêcheur	à pied	complète
33	Eau Blanche amont	Léognan	Martin-pêcheur	à pied	complète
33	Eau Bourde	Bègles	Héron	à pied	"par points"
33	Gat Mort	Saint-Selve	Martin-pêcheur	à pied	"en berges"
33	Galouchey	Verdelais	Martin-pêcheur	à pied	complète
33	Lisos	Hure	Héron	à pied	complète
47	Osse	Nérac	Héron	à pied	"par points"
47	Ourbise	Villeton	inaccessible		
47	Tareyre	Calonges	Martin-pêcheur	à pied	complète
47	Trec	Saint-Pardoux-du-Breuil	Héron	à pied	complète

**Tableau 2 : Types de prospection mis en œuvre en 2011. (en gris stations non prospectées en 2011)**

### 1.3. La méthodologie utilisée

Les pêches électriques spécifiques « anguilles » se sont déroulées de mi-juin à fin juillet, pendant la phase de colonisation de l'anguille.

La méthode de calcul de densités utilisée est la méthode Carle & Strub (1978). En effet, cette méthode de calcul conserve l'hypothèse d'une probabilité de capture constante, mais donne la possibilité d'orienter la recherche de la probabilité de capture en fonction de connaissances acquises antérieurement sur le niveau de capturabilité d'une espèce. Ainsi les prospections sont orientées, vu l'objectif et les résultats obtenus lors des campagnes précédentes vers la recherche des individus, donc sur les habitats préférentiels des anguilles (caches, radiers, berges...). Elle apparaît plus robuste que les méthodes qui l'ont précédée (Moran (1951) et Zippin (1956 ; 1958) et DeLury (1947) (*Rigaud et Lafaille, 2007*).

Les différents faciès ont été isolés (courant, plat courant, plat et profond), et décrits en détails : vitesse du courant, profondeur moyenne, transects, superficie des différents faciès, granulométrie, peuplement végétal, description des berges... Les zones qualifiées de profondes n'ont pas été pêchées, la technique au martin-pêcheur et au héron étant moins efficace dans les zones profondes de plus de 1 m. Au cours de la pêche, le temps effectif de pêche a été relevé.

Au niveau des échantillons pêchés, la biométrie des anguilles (taille, poids) a été effectuée dans la plupart des cas sur l'ensemble de la population, ou sur un échantillon au niveau des stations où le nombre d'anguilles était trop élevé. En plus de ces données, ont été relevés l'état sanitaire des anguilles, et pour les individus les plus grands (> à 25 cm), le diamètre oculaire, ainsi que la longueur de la nageoire pectorale.

En ce qui concerne les autres espèces (autres que des anguilles) capturées pendant les pêches, seul un individu de chaque espèce a été prélevé et leur présence a été notée.

## 2 LES PREMIERS RESULTATS SUR LA POPULATION D'ANGUILLES

Lors des analyses des données, il a été considéré 4 classes de taille :

- Classe A : anguilles dont la taille est inférieure ou égale à 100 mm
- Classe B : anguilles dont la taille est inférieure ou égale à 150 mm
- Classe C : anguilles dont la taille est comprise entre 151 et 300 mm
- Classe D : anguilles dont la taille est comprise entre 301 et 450 mm
- Classe E : anguilles dont la taille est supérieure à 451 mm.

Cours d'eau	D station / confluence (km)	D confluence / océan (km)	D confluence / LMD (km)	Année	section mouillée (m <sup>2</sup> )	%courant	%plat	%profond	Nbre anguilles Total					
									Total	<10cm	< 15 cm	15-30	30-45	>45
<b>Bassin du Canal des Etangs</b>														
Crate Goupillière	4,1	6	4	2010	111		92%	8%	3	0	1	2	0	0
				2011	118		100%		2	0	1	0	1	0
Crate Dreyt	1,1	18	1	2010	291		100%		2	0	0	1	1	0
				2011	299		100%		1	0	0	0	1	0
Crate Neuve	9,1	19	9	2010	130		95%	5%	1	0	0	1	0	0
				2011	187		100%		1	0	0	1	0	0
<b>Bassin d'Arcachon</b>														
Cires (Harbaris)	2,7	0	conf. soumise à marée	2010	235	100%			31	0	4	25	2	0
				2011	247	81%	19%	34	3	11	19	4	0	
Pontells	4,6	0	conf. soumise à marée	2010	84	100%			8	1	1	4	3	0
				2011	74	100%			1	0	0	1	0	0
<b>Bassin de la Leyre</b>														
Lacanau	7,8	5	13	2010	360		100%		4	0	2	0	2	0
				2011	596		100%		1	0	0	1	0	0
Martinet	0,3	18	18	2010	270		37%	63%	20	0	3	13	4	0
				2011	391		100%		11	1	6	2	3	0
Barade de Sore	8,5	52	61	2010	174	5%	95%		5	0	0	1	4	0
				2011	368	14%	86%		4	0	0	3	1	0
Naou	2,2	83	58	2010	623		100%		3	0	0	0	0	3
				2011	737		100%		4	0	0	3	1	0
Nahouns	1,5	96	97	2010	111		100%		3	0	1	2	0	0
				2011	260	7%	92%		1	0	0	0	1	0
Grande Leyre Mouliocq				2011	519	3%	97%		0	0	0	0	0	0
Grande Leyre Moustey				2011	4315		100%		31	0	4	11	16	0
Grande Leyre Commensac				2011	2196		100%		12	0	1	4	7	0
<b>Affluents de l'Estuaire de la Gironde</b>														
Chenal du Gua	21,6	11	conf. soumise à marée	2010	315		100%		4	4	4	0	0	0
				2011	581		100%		2	1	1	0	0	1
Taillon	5	29	conf. soumise à marée	2010	215		100%		60	0	16	40	3	1
				2011	221	92%	8%		26	1	14	8	4	1
Ferrat	11,2	39	conf. soumise à marée	2010	138	10%	90%		5	0	1	2	2	0
				2011	140	16%	16%	68%	5	0	0	5	0	0
Jalle du Breuil	6,6	46	conf. soumise à marée	2010	147	9%	83%	8%	53	13	36	12	5	0
				2011	144	53%	41%	6%	75	13	38	31	6	0
Jalle de Castelneau	6,6	46	conf. soumise à marée	2010	636		100%		146	106	133	11	2	0
				2011	33				0	0	0	0	0	0
Jalle de Castelneau	22,7	50	conf. soumise à marée	2010	190		80%	20%	0	0	0	0	0	0
				2011	138	36%	64%		1	0	1	0	0	0
Jalle de Castelneau	3,4	61	conf. soumise à marée	2010	462	20%	60%	20%	62	0	29	15	18	0
				2011	33				0	0	0	0	0	0
Laurina / Maqueline	7,3	70	conf. soumise à marée	2010	213	32%	40%	28%	14	1	5	7	2	0
				2011	213	32%	40%	28%	55	1	12	19	23	1

MIGADO – Réseau de caractérisation de la population d'anguilles

Cours d'eau	D station / confluence (km)	D confluence / océan (km)	D confluence / LMD (km)	Année	section mouillée (m²)	%courant	%plat	%profond	Nbre anguilles Total						
									Total	<10cm	< 15 cm	15-30	30-45	>45	
<b>Sous-bassin de la Dordogne</b>															
Lidoire amont	10	83	conf. soumise à marée	2011	247	26%	50%	24%	13	0	3	4	4	2	
Lidoire aval	10	83	conf. soumise à marée	2011	189	19%	81%		193	19	128	52	13	0	
Moron amont	10	83	conf. soumise à marée	2010	263		100%		10	4	6	1	3	0	
Virvée aval	3,9	93	conf. soumise à marée	2010	235		100%		52	43	52	0	0	0	
Virvée amont	6,4	93	conf. soumise à marée	2011	94		100%		3	3	3	0	0	0	
Laurence aval	1,6	100	conf. soumise à marée	2010	110		100%		20	2	10	10	0	0	
Laurence amont	2,9	100	conf. soumise à marée	2011	110		100%		6	2	2	2	2	0	
Palais	2,7	109	conf. soumise à marée	2010	135		100%		23	13	21	2	0	0	
Lary	2,7	109	conf. soumise à marée	2011	119	4%	96%		61	56	59	2	0	0	
Gestas aval	2,7	109	conf. soumise à marée	2010	119		87%	13%	29	1	5	17	6	1	
Gestas amont	8,7	109	conf. soumise à marée	2011	123	26%	51%	22%	2	0	0	2	0	0	
Souloire	2,1	111	conf. soumise à marée	2010	216		100%		11	4	7	2	1	1	
Barbanne aval	3,6	120	conf. soumise à marée	2011	1555	49%	37%	14%	228	16	104	102	22	0	
Barbanne amont	12,9	120	conf. soumise à marée	2010	230		100%		18	0	1	9	8	0	
Canaudonne	3	135	conf. soumise à marée	2011	185	43%	34%	22%	48	19	34	14	0	0	
Engranne	7,4	145	conf. soumise à marée	2010	192	23%	77%		29	0	2	16	11	0	
Estrop aval	0,9	169	19	2011	258	46%	47%	7%	33	0	0	16	13	4	
Estrop amont	7,6	169	19	2010	138		100%		3	0	0	0	2	1	
Soulège	1,2	172	21	2011	216	25%	75%		2	0	0	0	1	1	
Baraillier	0,6	189	43	2010	252		100%		23	2	8	11	1	3	
Comne	4,8	212	62	2011	181	73%	24%	3%	40	0	20	15	4	1	
				2010	114		100%		1	0	0	0	1	0	
				2011	93	38%	62%		0	0	0	0	0	0	
				2010	168		100%		14	0	0	9	5	0	
				2011	198		100%		27	0	1	18	8	0	
				2010	417	29%	71%		19	0	2	15	2	0	
				2011	365	29%	71%		21	0	0	14	7	0	
				2010	237	8%	92%		44	1	10	15	13	6	
				2011	189	12%	68%	19%	45	0	14	18	8	5	
				2010	202		100%		2	0	0	2	0	0	
				2011	181		100%		4	0	1	3	0	0	
				2010	233	33%	47%	20%	55	4	24	21	8	2	
				2011	258	27%	16%	56%	43	0	14	27	1	1	
				2010	498	30%	70%		88	1	16	43	22	7	
				2011	465	24%	42%	34%	102	0	19	54	23	6	
				2010	463		100%		4	0	0	1	0	3	
				2011	387	0%	13%	87%	2	0	0	0	0	2	
<b>Sous-bassin de la Garonne</b>															
Eau Bourde	5,1	104	conf. soumise à marée	2010	420		100%		315	31	71	178	66	0	
Eau Blanche aval	4,7	110	conf. soumise à marée	2011	794	2%	90%	8%	43	13	0	15	28	0	
Eau Blanche amont	4,7	110	conf. soumise à marée	2010	309		100%		29	2	5	19	5	0	
Gat Mort	5,2	122	conf. soumise à marée	2011	251		100%		27	0	2	15	4	0	
Barbouse	5,1	131	conf. soumise à marée	2010	276	47%	39%	14%	6	0	2	3	0	1	
Galouchey	0,6	145	conf. soumise à marée	2010	569		100%		68	19	34	27	7	0	
Beuve (petite)	3,6	152	conf. soumise à marée	2011	448		100%		56	14	32	21	3	0	
Bassane	4	156	6	2010	137		100%		23	0	7	13	3	0	
Usos	0,6	173	22	2011	146	10%	90%		16	0	8	7	1	0	
Trec	8,8	194	44	2010	218	4%	96%		83	38	58	15	10	0	
Canuale	10,6	194	44	2011	218	23%	48%	29%	71	27	37	28	4	2	
Tareyre	5,2	210	60	2010	258		96%	4%	135	pas de repartition p/classes pour cette station					
Ourbise	4,4	216	66	2011	236		100%		44	9	20	20	4	0	
Osse	27,8	231	81	2010	144		100%		10	1	2	4	3	1	
Bourbon	2,6	254	101	2011	132		100%		28	2	8	13	4	3	
Auroue aval	7,7	284	134	2010	460	45%	55%		323	12	137	107	17	2	
Auroue amont	7,7	284	134	2011	385	38%	62%		205	7	104	93	8	0	
Avance	7,7	284	134	2010	225	24%	76%		11	0	0	3	7	1	
				2011	350	2%	98%		2	0	0	0	2	0	
				2010	218	31%	69%		1	0	1	0	0	0	
				2011	214		100%		0	0	0	0	0	0	
				2010	167	29%	51%	19%	0	0	0	0	0	0	
				2011	190	32%	64%	4%	0	0	0	0	0	0	
				2010	268		100%		21	0	0	13	7	1	
				2011	inaccessible										
				2010	1268	43%	57%		8	0	1	5	1	1	
				2011	1048	42%	58%		4	0	1	3	0	0	
				2010	206		100%		7	0	0	0	3	4	
				2011	194		100%		20	0	0	0	8	12	
				2010	204	10%	90%		0	0	0	0	0	0	
				2011	380	8%	92%		0	0	0	0	0	0	
				2010	304	53%	47%		3	0	0	2	1	0	
				2011	inaccessible										

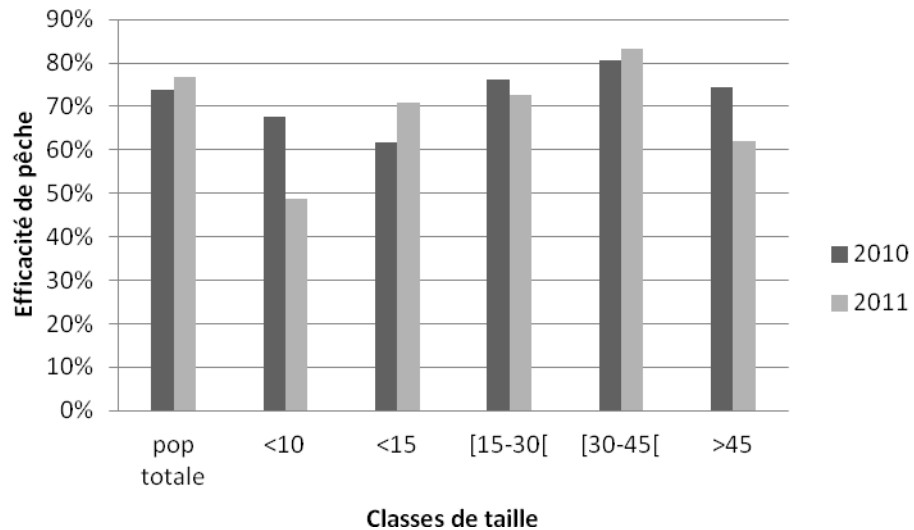
**Tableau 3 : Récapitulatif des données de pêches électriques 2010 et 2011. Source : MIGADO, 2012.**

## 2.1. Efficacité des pêches électriques en fonction de la classe de taille

L'efficacité des pêches électriques n'est pas la même en fonction de la taille des individus. La meilleure efficacité se retrouve pour des individus dont la taille se situe entre 300 et 450 mm. L'efficacité moyenne quelle que soit la taille des individus est légèrement supérieure à 70%, variant de 48% pour les individus de moins de 100 mm en 2011 à 83% pour les individus de 300 à 450 mm en 2011. L'efficacité de pêche pour les individus de plus de 450 mm n'est pas représentative car, sur l'ensemble des stations, peu d'individus de cette classe de taille ont été capturés, les faciès pêchés n'étant pas les habitats préférentiels de ces individus que l'on

retrouverait plutôt dans les zones profondes. Les appareils de pêches électriques utilisés ne sont pas efficaces pour des profondeurs supérieures à 1 m.

L'efficacité de pêche est assez similaire lors des deux années de pêche, bien que les niveaux d'eau en 2011 étaient beaucoup plus faibles cette année-là.



**Figure 2 : Efficacité des pêches par classes de taille. Source : MIGADO, 2012.**

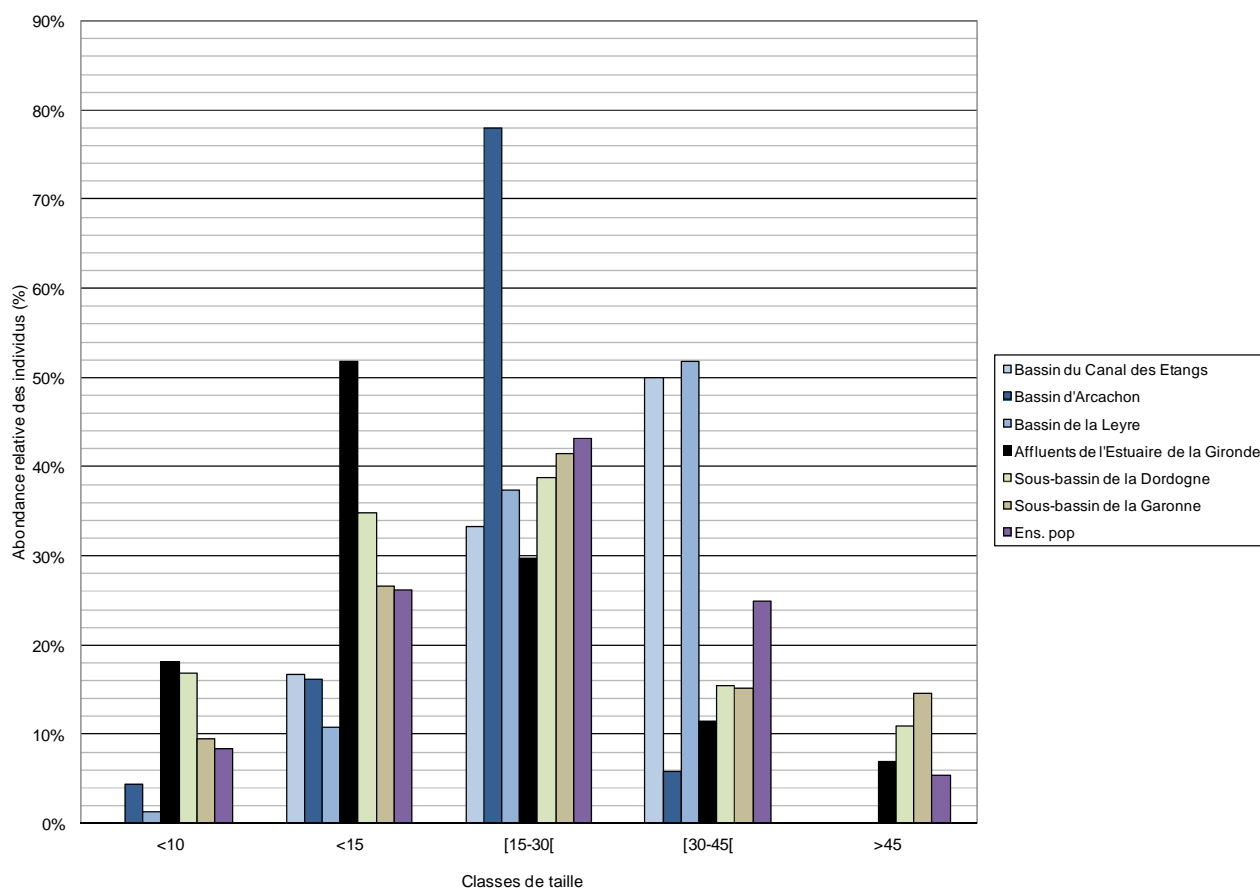
## 2.2. Répartition des anguilles en fonction des classes de taille

La biométrie des individus a été réalisée au fur et à mesure avant la remise à l'eau à la fin du 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> passage.

Le graphe présenté ci-dessous (cf. figure 3) met en évidence la forte prévalence d'individus des classes de taille 150 – 300 mm, par rapport aux autres classes de taille, ce qui correspond à la méthodologie mise en place, et aux caractéristiques de pêche des appareils utilisés.

Ces résultats correspondent à ceux obtenus en 2010, et se distinguent de ceux obtenus au cours des pêches effectuées lors du suivi du front de colonisation où la prévalence des individus de la classe de taille < 15 cm est marquée. Ces pêches s'effectuant en pied d'obstacle, la répartition des individus est différente, due à l'accumulation des jeunes individus en migration en pied d'obstacles.

La répartition par classe de taille retrouvée dans ce réseau de pêche électrique se rapproche plus de la répartition par classe de taille du réseau RHP où la majorité des individus représentés sont de taille comprise entre 150 – 300mm et 300 – 450 mm. La principale différence provient de la présence des individus de taille inférieure à 150 mm plus importante dans le réseau PGA que dans le réseau RHP, élément pouvant s'expliquer par le maillage plus petit des épuisettes utilisées, permettant de capturer les individus de taille inférieure à 150 mm. De plus, les individus de grande taille n'apparaissent pas dans ces pêches, les milieux prospectés dans le cadre du réseau PGA étant peu fréquentés par les individus de grande taille, car étant en majorité des milieux peu profonds.



**Figure 3 : Abondance des individus de chaque classe de taille sur les différents sous-bassins prospectés et sur l'ensemble des stations de pêche. Source : MIGADO, 2012.**

Classes de taille (cm)	Réseau PGA 2010					Réseau PGA 2011					Front colonisation					RHP				
	<10	<15	[15-30[	[30-45[	>45	<10	<15	[15-30[	[30-45[	>45	<10	<15	[15-30[	[30-45[	>45	<10	<15	[15-30[	[30-45[	>45
Ens. population	9%	25%	47%	22%	6%	8%	26%	43%	25%	5%	20%	49%	39%	9%	3%	8%	33%	31%	28%	
Bassin du Canal des Etangs	0%	11%	72%	17%	0%	0%	17%	33%	50%	0%										
Bassin d'Arcachon	6%	13%	65%	22%	0%	4%	16%	78%	6%	0%										
Bassin de la Leyre	0%	20%	30%	30%	20%	13%	11%	37%	52%	0%										
Affluents de l'Estuaire de la Gironde	26%	50%	36%	14%	3%	18%	52%	30%	11%	7%	26%	55%	47%	14%	2%					
Sous-bassin de la Dordogne	13%	27%	39%	25%	9%	17%	35%	39%	16%	11%	23%	57%	31%	8%	5%					
Sous-bassin de la Garonne	9%	32%	38%	22%	8%	10%	27%	42%	15%	15%	10%	38%	43%	7%	5%					

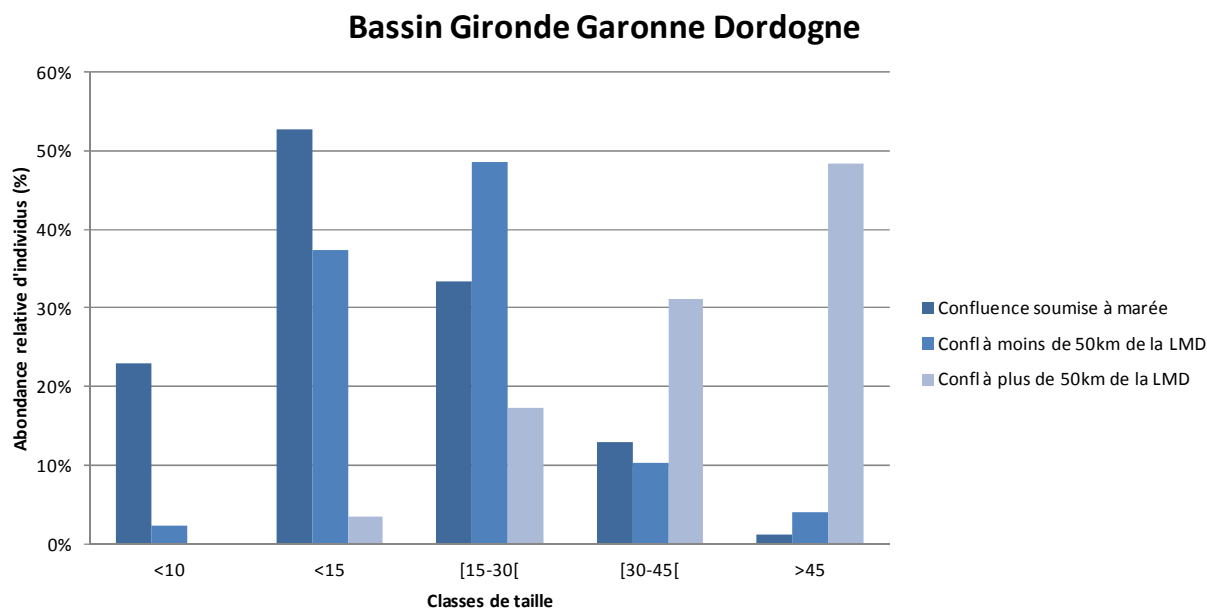
**Tableau 4 : Comparaison de la répartition par classes de taille des anguilles capturées lors des pêches des différents réseaux existants.  
Source : MIGADO, 2012.**

### 2.3. Répartition des anguilles en fonction des classes de taille et de la distance à la limite de marée dynamique (LMD).

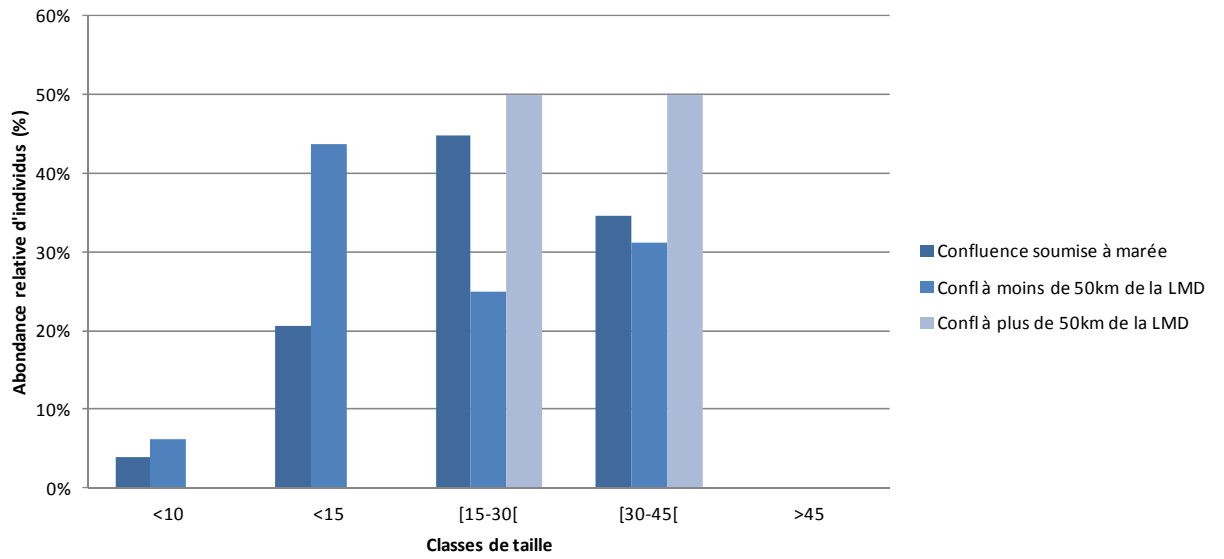
Cette analyse se fera en séparant les sous-bassins Canal des Etangs / Leyre / Arcachon et Gironde / Garonne / Dordogne, les problématiques étant différentes à l'aval de chacun d'entre eux. Il n'a pas cependant été possible de traiter séparément les bassins Canal des Etangs, Arcachon et Leyre, le nombre de points de pêche étant trop faible. Ces données sont donc communiquées à titre indicatif, et devront être confirmées les années suivantes.

Comme le montrent les graphes de la figure 4, au niveau du bassin Gironde Garonne Dordogne, la taille des individus augmente lorsque l'on s'éloigne de la limite de marée dynamique, avec les classes de taille les plus petites (individus < 100 mm et < 150 mm) représentées de manière plus importante sur les secteurs soumis à marée, et les individus appartenant aux classes de taille les plus importantes dans les secteurs plus éloignés de la limite de marée dynamique.

Au niveau des sous-bassins du Canal des Etangs, Arcachon et Leyre, les individus de plus petite taille sont moins représentés comme nous l'avons constaté précédemment. Cette observation rejoint celle faite lors des pêches électriques 2010 où le même phénomène avait été observé. Ce phénomène ne peut être justifié avec les éléments actuellement disponibles.



**Bassin du Canal des Etangs, Leyre et Arcachon**



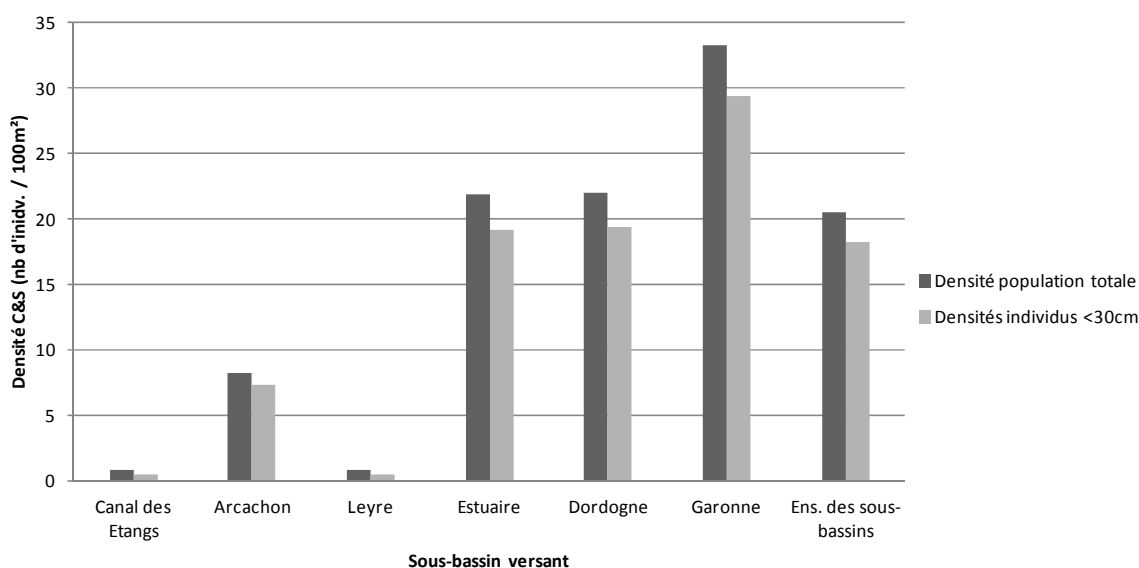
**Figure 4 : Répartition des classes de taille en fonction de la distance à la limite de marée dynamique. Source : MIGADO, 2012.**

## 2.4. Répartition des anguilles en fonction des sous-bassins versants.

La répartition des anguilles en fonction des sous-bassins versants est présentée sur le graphe ci-dessous.

Les densités sont très variables d'un sous-bassin à l'autre. Cependant, il est important de signaler que les contextes sont très différents :

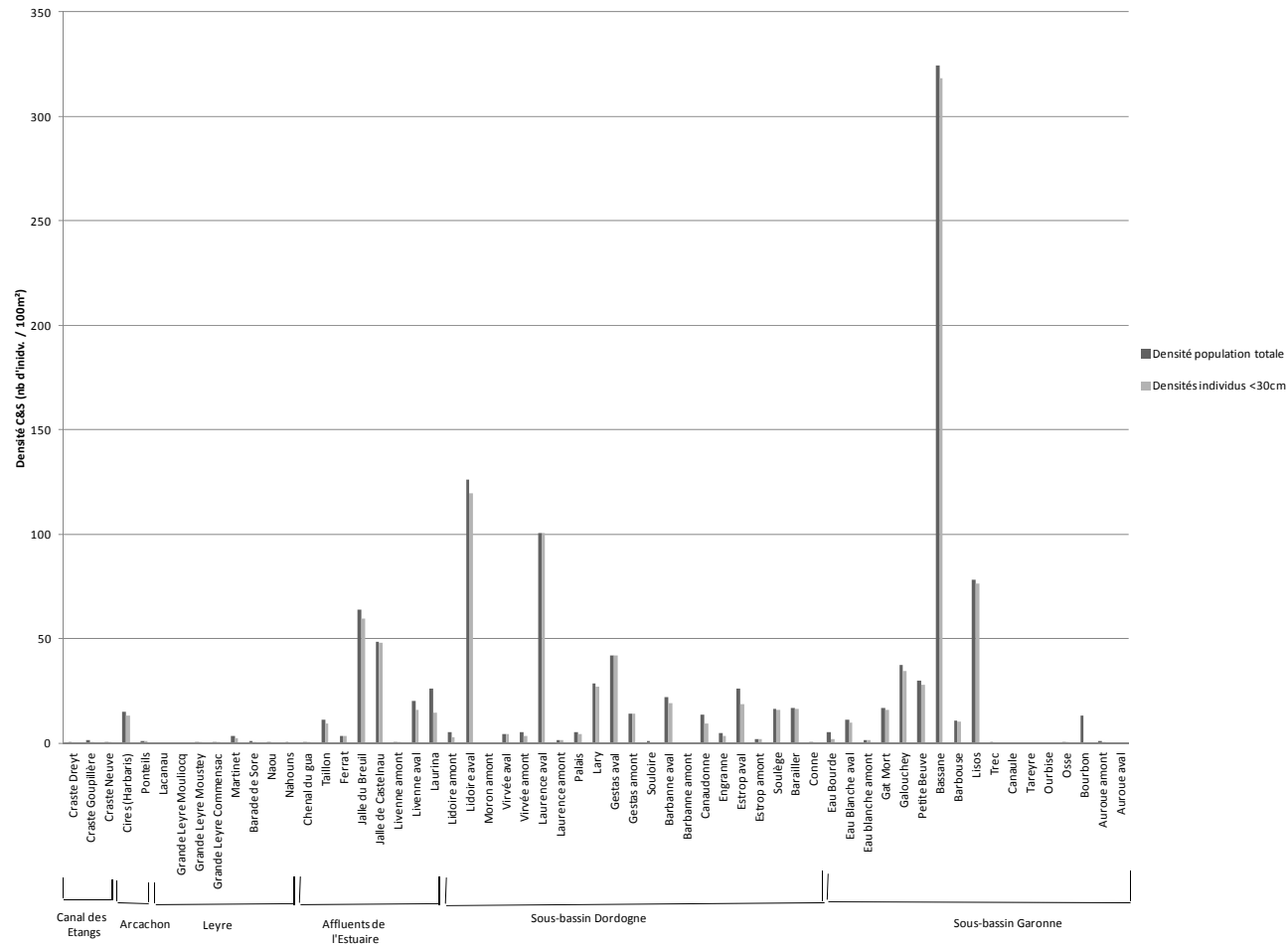
- confluence directe avec l'Estuaire, ou avec le bassin d'Arcachon
- stations de pêche situées en aval ou en amont d'ouvrages pouvant poser un problème de franchissement
- milieu plus ou moins propice à la présence d'anguilles,
- efficacité des pêches variable selon les conditions de milieu
- techniques de pêches différentes (martin-pêcheur ou héron).



**Figure 5 : Moyenne des densités d'anguilles (ensemble de la population et individus de moins de 30 cm) sur les différents sous-bassins prospectés. Source : MIGADO, 2012.**

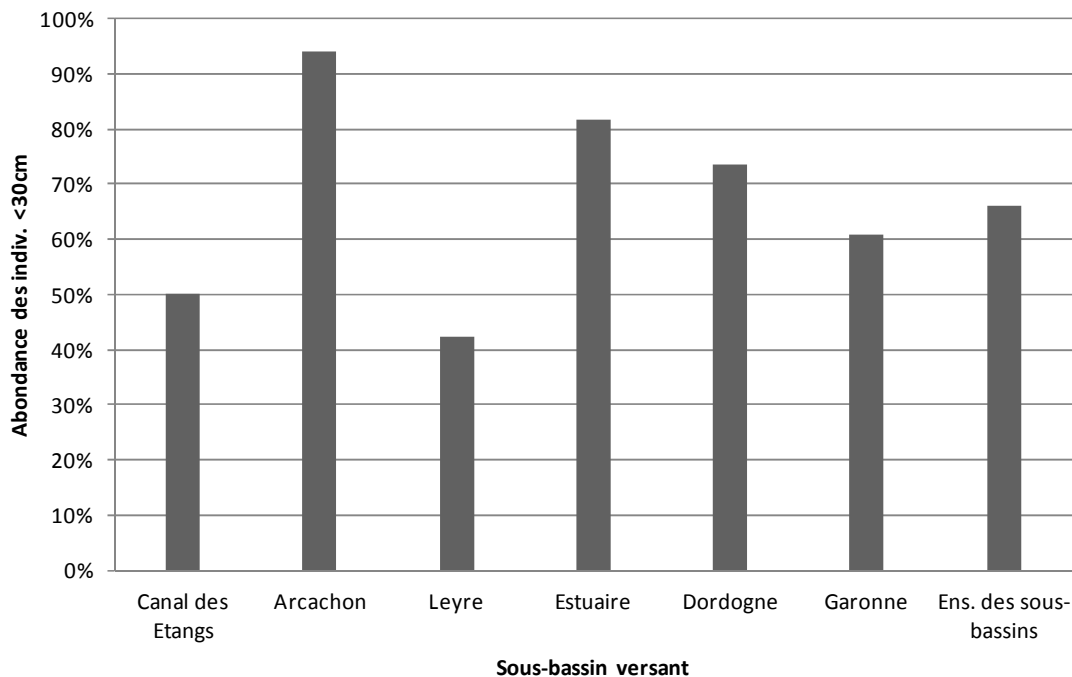
Les affluents de l'Estuaire de la Gironde, du bassin de la Dordogne et de la Garonne restent les bassins les plus peuplés, avec une dominance du bassin de la Garonne. Les densités présentes sur le bassin du Canal des Etangs, de la Leyre et Arcachon sont plus faibles. Ces résultats correspondent à ceux trouvés lors des pêches 2010. Le manque d'attractivité de la Leyre, dont la confluence est éloignée de l'entrée du bassin d'Arcachon, et les blocages en aval du Canal des Etangs (pêcherie professionnelle, obstacle à la migration) pourraient expliquer ces faibles taux.

La figure 6 met en évidence les densités d'anguilles et d'individus de moins de 30 cm échantillonnés sur les différents sites.



**Figure 6 : Densités d’anguilles (ensemble de la population et individus de moins de 30 cm), calculées sur les différentes stations de pêche. Source : MIGADO, 2012.**

La proportion d'individus de moins de 30 cm par rapport à la population totale varie également d'un sous-bassin à l'autre en fonction de ses caractéristiques (cf. figure 7). Il semblerait que les sous-bassins les plus proches de l'océan (embouchure Estuaire ou bassin d'Arcachon) présentent des abondances plus importantes d'individus de moins de 30 cm, reflet de colonisations relativement récentes. Cette tendance est identique à celle observée lors des pêches en 2010.



**Figure 7 : Abondance relative des individus de moins de 30 cm par rapport à la population totale sur les différents sous-bassins. Source : MIGADO, 2012.**

### 3 LES AUTRES ESPECES ECHANTILLONNEES

En plus des anguilles, un échantillonnage en présence/absence des autres espèces capturées a été réalisé. La diversité biologique varie énormément d'une station de pêche à une autre, en fonction des habitats présents dans le milieu. Les résultats obtenus sur les bassins versants du Canal des Etangs et Arcachon sont plus faibles que sur les autres bassins versants, les capacités d'accueil sur ces milieux et les disponibilités en nourriture étant certainement réduits, au vu du substrat rencontré.

	Nombre moyen d'espèces capturées	Nombre minimal d'espèces capturées sur une station	Nombre maximal d'espèces capturées sur une station
bassin Canal des Etangs	1	1	1
bassin d'Arcachon	1	0	2
bassin de la Leyre	4,6	1	8
Affluents Estuaire de la Gironde	5,6	3	9
Sous-bassin de la Dordogne	5,4	1	11
Sous-bassin de la Garonne	5,9	4	13

**Tableau 5 : Diversité biologique rencontrée sur les différents sous-bassins prospectés.**  
**Source : MIGADO, 2012**

Les espèces capturées sur chaque station de pêche sont présentées en annexe 3.

Les espèces rencontrées le plus fréquemment, si l'on ne prend pas en compte l'anguille, sur les stations de pêche sont : le goujon présent sur 67.8% des stations prospectées, la loche franche sur 59.3% des stations, le chevesne sur 54% des stations et l'écrevisse de Louisiane rencontrées sur 39% des stations prospectées.

En ce qui concerne les espèces migratrices amphihalines :

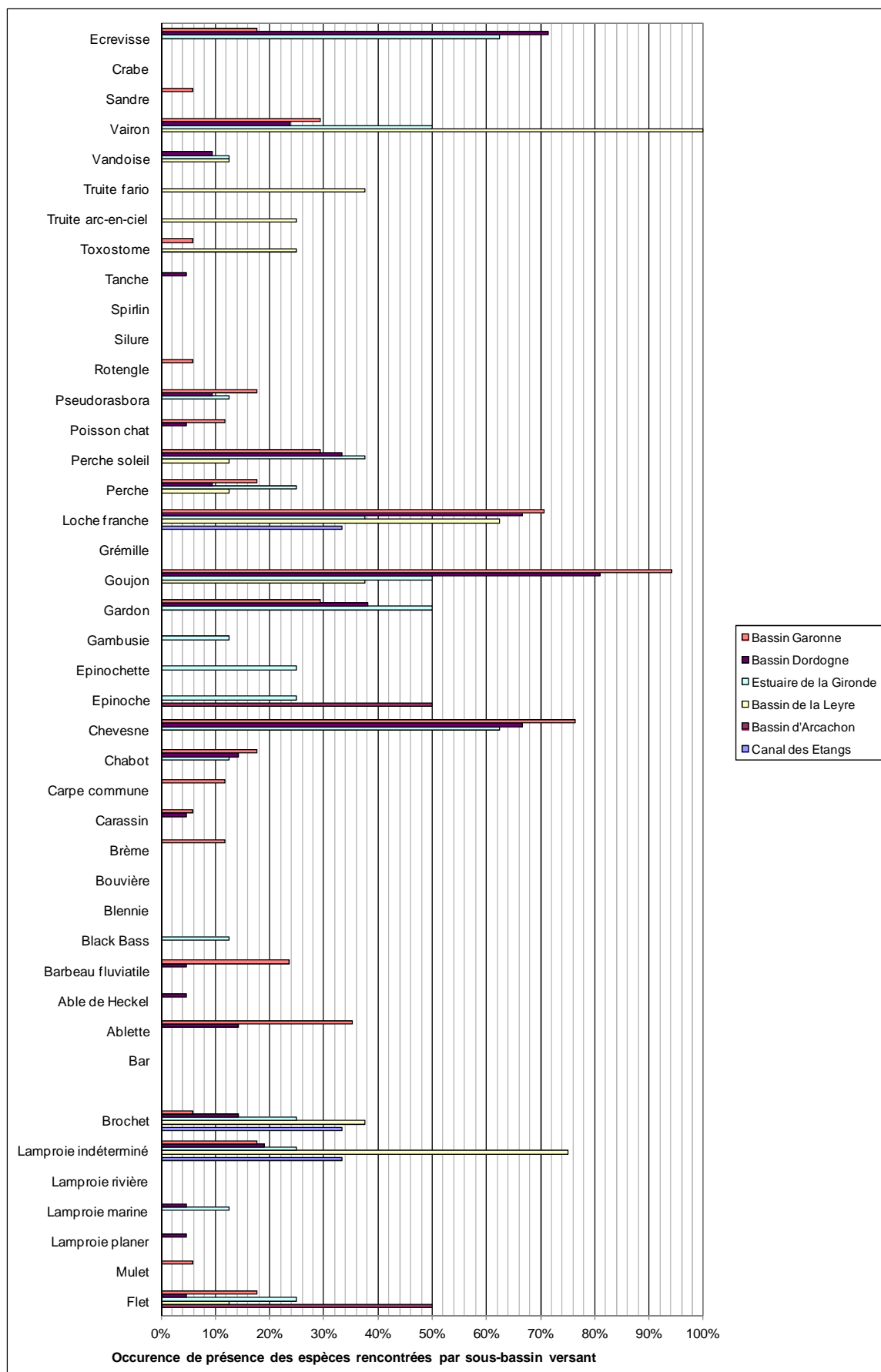
- le flet est présent sur 13.5% des stations, sur tous les sous-bassins excepté celui du Canal des Etangs
- le mulot n'est présent que sur une station du sous-bassin de la Garonne
- les lamproies se retrouvent sur plusieurs bassins versants : des lamproies marines sur les sous-bassins de la Dordogne et de l'Estuaire de la Gironde. Contrairement à 2010 aucune lamproie fluviatile n'a été capturée.

De plus, des lamproies de planer ont été repérées sur le sous-bassin de la Dordogne.

Des lamproyons d'un stade juvénile ne permettant pas d'identifier l'espèce ont également été capturés sur tous les sous-bassins excepté les affluents du bassin d'Arcachon.

Des brochets ont été capturés sur 17% des stations prospectées, avec des individus repérés sur tous les sous-bassins excepté les affluents du bassin d'Arcachon également.

Le repérage de ces espèces n'est pas exhaustif. La présence est confirmée par les captures, mais l'absence n'est pas validée, les pêches n'étant pas efficaces à 100% (des individus présents sur certains sites ont pu ne pas être capturés lors des prospections).



**Figure 8 : Occurrence de présence des différentes espèces capturées par sous-bassin et sur l'ensemble des stations. Source : MIGADO, 2011.**

## CONCLUSION

---

En 2011, 57 stations ont été prospectées au total sur les 60 identifiées. Pour des problèmes d'accès ou d'assec, trois stations n'ont pu être échantillonnées. En 2010, 48 stations avaient été prospectées sur les 60 identifiées par l'ONEMA dans le cadre de ce réseau. Différentes techniques de pêche (au héron ou au martin-pêcheur) ou protocoles (complète, « par points », « en berges ») ont été mises en place. Un échantillonnage exhaustif des anguilles présentes a eu lieu et un repérage en présence/absence des autres espèces peuplant ces secteurs a été développé.

Les résultats présentés ici sont des résultats bruts des pêches ayant été réalisées mais ils ne répondront pas à la demande d'estimation du peuplement d'anguille au stade « anguille jaune ». Ils présentent les points identifiés, et des premières données très générales, qui devront être validées les années suivantes. Aucune analyse n'a été faite également afin de comparer et analyser les données à l'échelle de bassin versant, les techniques de pêche étant trop différentes d'un site à l'autre.

Les premières comparaisons permettent de mettre en évidence une corrélation importante entre les résultats obtenus station par station lors des deux années de suivis. Cette information devra être confirmée les années suivantes.

A partir de 2012, les stations seront prospectées une année sur deux.

Les résultats bruts (sous format Wama, tel que cela avait été convenu) ont été transmises à l'ONEMA le 23 février 2012, afin qu'elles soient intégrées dans l'analyse nationale, dans le cadre du plan de gestion anguille, et qu'elles permettent ainsi d'avancer sur l'estimation du peuplement d'anguille au stade « anguilles jaunes », objectif présenté par l'ONEMA dans le cadre du Plan de Gestion Anguille.

## **ANNEXES**

---

Annexe 1 : Document de cadrage ONEMA

Annexe 2 : Fiches de terrain utilisées pendant les pêches

Annexe 3 : Liste des espèces capturées par station de pêche.

## **ANNEXE 1**

---

## **Plan national de gestion en faveur de l'anguille**

### **COGEPOMI / UGA-GARONNE**

#### **Protocole défini pour la mise en oeuvre du réseau de contrôle**

##### **Note technique**

##### **Rappel :**

##### Objectifs :

Les objectifs du plan national sont clairs et visent à caractériser les caractéristiques de la population en place en évitant les biais que peuvent représenter l'accumulation induite aux abords d'un obstacle à la libre circulation (pied d'obstacle) ou en ciblant des habitats exclusifs de stades de développement particuliers (jeunes stades).

Les réseaux existants (RCS, STACOMI,...LIFE) doivent être pris en compte afin d'éviter toute redondance et garantir une véritable complémentarité.

##### Critères d'éligibilité pour le choix des stations et contraintes de mise en oeuvre (Rappel)

##### **Contrainte géographique**

Afin d'échantillonner en priorité des sites dont le peuplement bénéficie du recrutement annuel et d'une réelle continuité écologique les stations doivent être distantes de moins de 200Km de l'océan et situées en aval du premier obstacle à la migration des jeunes stades. Par ailleurs compte-tenu des objectifs fixés dans le cadre de la restauration de la continuité écologique et des moyens de suivi à mettre en place, un certain nombre de stations situées en amont d'obstacles à équiper en priorité (ZAP) devraient permettre d'évaluer, pour partie, l'évolution des peuplements (hors problématique du front de colonisation).

##### **Caractéristiques des stations et potentiel d'accueil**

Chaque station doit présenter l'ensemble des habitats susceptibles d'accueillir l'espèce aux différents stades de développement (civelle, anguillette, sub-adulte), en fonction de sa position sur le linéaire accessible.

##### **Maillage**

Le nombre de stations est contraint par le coût en investissement humain, la courte durée de la période propice et une couverture territoriale minimale pour assurer une représentativité optimale de la diversité des contextes à l'échelle des secteurs hydrographiques à couvrir.

Ce réseau spécifique sera défini comme complémentaire aux réseaux RCS et RHP existants qui couvrent l'ensemble des bassins.

Dans cette perspective le choix des stations sera concentré sur l'aval des bassins avec un maillage plus faible vers l'amont. Certains axes principaux bénéficiant d'une colonisation « continue » pourront faire exception afin d'avoir une vision d'ensemble sur un long linéaire (Leyre, Dronne).

## **Contrainte saisonnière**

Compte-tenu des périodes de migration active, la période de contrôle doit être comprise entre juillet et septembre.

### 1 -Répartition des stations et délimitation des stations :

Sur la base d'une analyse de la répartition conjointe des stations RCS/RHP et du projet de réseau national anguille (« RNA ») la liste des stations retenues figure en annexe (voir tableau 1).

Chaque station a fait l'objet d'une prospection préalable afin d'en préciser l'accessibilité et de définir les types de prospection et le matériel mis en jeu sur chacune d'elle.

#### 1.1 Accès :

Chaque station est présentée à l'aide d'une fiche précisant sa position géographique exacte (nom du cours d'eau, commune, coordonnées géographiques).

Les accès carrossables sont illustrés aux abords immédiats de la station par un extrait de carte et /ou complété par un itinéraire routier schématique.

#### 1.2

##### Délimitation :

En règle générale les coordonnées précises (X,Y ; Lambert II étendu) situent la partie aval des stations. Chaque station s'étend sur un linéaire minimum en fonction de la largeur du lit mineur du cours d'eau par référence au protocole du réseau « RCS », soit 60m pour les cours d'eau dont la largeur moyenne est inférieure ou égale à 3m, ou « 20 fois la largeur » pour les cours d'eau dont la largeur est supérieure à 3m et inférieure à 100m.

Largeur en eau	Longueur minimale de la station
< 3m	60m
De 3m à 30m	20 fois la largeur
De 30m à 60m	600m
> 60m	10 fois la largeur

La limite aval est précisée dans la fiche descriptive et devra faire l'objet d'une matérialisation définitive lors de la campagne de l'échantillonnage par pêche électrique (2010).

La prospection préalable ne fixe pas la limite amont qui sera établie et si possible matérialisée au cours de cette première campagne.

### 2. Effort de capture :

#### 2.1 Espèce ciblée :

Seuls les différents stades de l'anguille sont ciblés par les opérations d'échantillonnage.

#### 2.2 Matériel à mettre en œuvre :

Seuls les matériels de type « Héron » ou « Martin pêcheur » selon habilités.

Leurs réglages en matière de puissance développées seront effectués de manière à assurer une efficacité optimum (en fonction du comportement de l'espèce, de la profondeur moyenne et de la conductivité de l'eau). Ces réglages ne devront pas varier au cours d'une même opération.

L'effort de pêche devra être mis en œuvre avec une vitesse de progression la plus faible possible (hors prospection en bateau).

En fonction de l'encombrement du lit et de la diversité des caches pour le poisson plusieurs « posés » d'électrode peuvent être nécessaires, sans bouger de place, en respectant une coupure du champ électrique d'une dizaine de secondes.

### 3 Méthodologie à mettre en œuvre

La méthodologie d'échantillonnage par pêche électrique est arrêtée en fonction du type de milieu à prospecter et principalement en fonction de la largeur (nombre d'électrodes) de la hauteur de la lame d'eau (à pieds, en bateau, mixte) et de l'hétérogénéité des habitats (prospection continue, partielle, par points).

3 types principaux de méthode de prospection ont été établis et sont déclinés en fonction du matériel le mieux adapté pour garantir une efficacité optimale.

#### 3.1-Prospection complète à pieds par passages successifs (n passages)

2 passages minimum satisfaisant à la règle d'efficacité selon laquelle  
xxxx> 16 (condition requise définie par la méthode de Delury) ...

##### a) Contrainte de largeur :

- 1 électrode si largeur < 4m ; Matériel requis : Héron ou type Martin-Pêcheur (appareil portatif)
- 2 électrodes si largeur comprise entre 4 et 9 m ; Matériel requis : Héron

##### b) Contrainte de profondeur :

Les milieux profonds supérieurs à 0,7m, voire ponctuellement à 1m ne sont pas prospectés « en continu »

- Matériel requis si profondeur atteignant localement à 0,5-0,7m : Héron
- Matériel requis dans les autres cas : Héron ou Martin-Pêcheur en fonction des autres contraintes

##### c) Contrainte « Turbidité »

- Eaux turbides (pas de visibilité du fond) et lame d'eau au-delà de 0,3m : Héron

##### d) Contraintes liées à la végétation aquatique

- Herbiers continus (végétation recouvrante ou dense) et lame d'eau au-delà de 0,2-0,3m : Héron

Condition de mise en œuvre :  
2 épousettes par anode, sauf exception pour les milieux de très faible largeur.

#### 3.2 – Prospection partielle du lit, à pieds (« en berges »):

Cette méthode permet de prospecter des milieux représentant des habitats répartis essentiellement et de manière homogène en berges. Elle sera mise en œuvre en particulier dans les cas de cours d'eau larges prospectés à pieds, aux berges accessibles et praticables en « continu », par exemple, sur les cours d'eau sableux de la forêt landaise dont le centre du lit ne présente aucun « abri ».

Elle présente la contrainte d'un minimum de 2 passages successifs et d'une description schématique mais métrée des zones prospectées.

##### - Conditions de mise en œuvre :

La reproductibilité de l'effort de capture impose de procéder de manière « normée » :

Le porteur d'anode doit se déplacer à une distance constante de la berge ; compte tenu du rayon d'action théorique (pris par convention) cette distance doit être maintenue égale à 1,5m.

Le porteur d'anode progresse lentement d'aval en amont en suivant donc une ligne directrice à 1,5m le long de la berge prospectée, les agents munis d'épousettes (maille maxi 4mm) progressant légèrement en aval entre celui-ci et la ligne de berge.

#### 3.3 – Prospection par « points » (Echantillonnage par référence au RCS)

Trois modes de prospection peuvent être envisagés :

- ✓ prospection à pied lorsque toutes les zones pêchables sont accessibles à pied (ou lorsque la mise à l'eau d'un bateau est impossible) ;
- ✓ prospection en bateau lorsque toutes les zones pêchables sont accessibles en bateau ;
- ✓ prospection mixte (i.e. à pieds et en bateau), notamment pour les cours d'eau associant des zones très peu profondes (type radier) et des zones profondes.

La notion de « zones pêchables » est définie par les limites d'efficacité de la pêche à l'électricité. Dans la pratique, elles correspondent à toutes les zones de berge accessibles (i.e. dans de bonnes conditions notamment de sécurité) et aux zones de chenal dont la profondeur est inférieure à 1m. Pour les stations prospectées à pied, cette limite de profondeur peut être abaissée pour des raisons de capturabilité (dérive importante des poissons) et de sécurité (cf. vitesses d'écoulement et nature des fonds).

#### Unité d'échantillonnage (« points »)

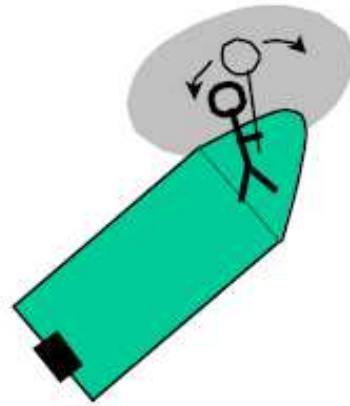
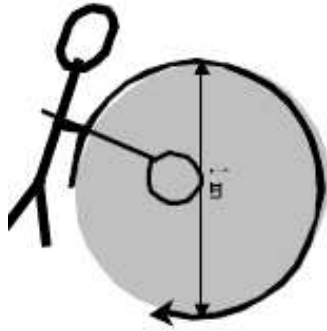
L'unité d'échantillonnage est une zone ponctuelle correspondant approximativement à un déplacement de l'anode sur un cercle d'environ 1m de diamètre autour du point d'impact de l'anode dans l'eau, sans déplacement de l'opérateur. Dans la pratique ~~selon les conditions et les difficultés~~

La répartition des points est réalisée de manière régulière sur l'ensemble de la station (hors zones non accessibles pour une progression à pieds) et on distingue principalement un sous-échantillon appelé « **sous-échantillon représentatif** »

- ✓ le « **sous-échantillon représentatif** », constitué d'unités d'échantillonnage régulièrement réparties (sans mesure exacte des distances entre chaque unité d'échantillonnage) sur les zones pêchables de la station. Ainsi pour une station entièrement prospectable à pied, cette stratégie d'échantillonnage assure de fait la représentativité des principaux faciès et habitats de la station ; par contre lorsqu'une part importante de la station n'est pas pêchable, l'échantillon rend seulement compte de la proportion et de la diversité des faciès et des habitats prospectables ;

et accessoirement, un sous-échantillon appelé « **sous-échantillon complémentaire** »

- ✓ le « **sous-échantillon complémentaire** », constitué d'unités d'échantillonnage ciblées sur des habitats peu représentés voir **anecdotiques** mais particulièrement attractifs pour les poissons ; ces habitats sont librement choisis par l'opérateur pour couvrir certains habitats que la prospection régulière n'a pas pris en compte. Ces prospections ne sont pas obligatoires.



Mise en œuvre :

Sur chaque point, l'anode est laissée en action de pêche pendant une durée minimum de 30secondes et ce jusqu'à épuisement du stock au niveau du point.

Principalement pour cette méthodologie,

notamment lorsque des poissons peuvent être « piégés » (herbiers, branchages...), ou bien lorsqu' aucun poisson n'a été attiré après une durée minimum de sortir l'anode hors de l'eau, puis de la remettre dans l'eau (éventuellement plusieurs fois). Ceci a pour effet de provoquer une nouvelle réaction de « nage forcée » des poissons vers l'anode, en particulier ceux immobilisés par électronarcose.

Nombre de points :

En règle générale, le sous-échantillon « représentatif » sera composé de :

- ✓ 75 unités d'échantillonnage ;
- ✓ 100 pour les grands cours d'eau homogènes : cours d'eau de plus de 50m de largeur environ, pour lesquels un seul faciès représente 80% ou plus de la station (cas notamment des grands cours d'eau navigués).

Pour le sous-échantillon « complémentaire », le nombre peut varier de l'ordre de 0 à 10 points.

Mode de progression :

La stratégie d'échantillonnage retenue repose sur la prospection de points répartis régulièrement sur l'ensemble de la station et dans les zones identifiées comme « pêchables ». Au moment de poser l'électrode, il est important que le choix se fasse au « hasard ». Pour faciliter ce choix, il est recommandé de déterminer le point à distance (repère visuel), afin que ce choix ne soit pas influencé par des hétérogénéités locales. Il convient en particulier d'éviter de placer systématiquement les unités d'échantillonnage sur des habitats ponctuels singuliers (micro-herbier par exemple). Le sous-échantillon « complémentaire » permettra de prospector librement ces habitats singuliers si besoin. En revanche, des habitats ponctuels particuliers sont à considérer lorsqu'ils sont bien représentés dans un tronçon ou qu'ils y apparaissent régulièrement.

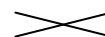
Le cheminement des opérateurs sera variable selon le type de prospection (à pied, en bateau ou mixte), mais dans tous les cas le principe reste le même. Le point de départ est choisi dans la zone « pêchable » la plus aval de la station, indifféremment sur l'une ou l'autre des rives, et le premier point d'échantillonnage est effectué. Puis les opérateurs se déplacent en « zigzag » en échantillonnant par points espacés de manière régulière (cf. paragraphe ci-après pour la distance inter-points) et répètent ainsi l'opération jusqu'à obtenir le nombre de point requis (75 ou 100 selon le type de cours d'eau).

Il est conseillé de réaliser une cartographie simplifiée de la station qui indique de manière approximative l'emplacement des zones « pêchables » et d'identifier des points de repères visuels permettant de faciliter la répartition des unités d'échantillonnage sur la station. Ce travail permet une évaluation préalable du nombre approximatif de points à placer entre deux repères sachant que des réajustements en cours de pêche sont bien évidemment possibles.

#### **Distance inter-points**

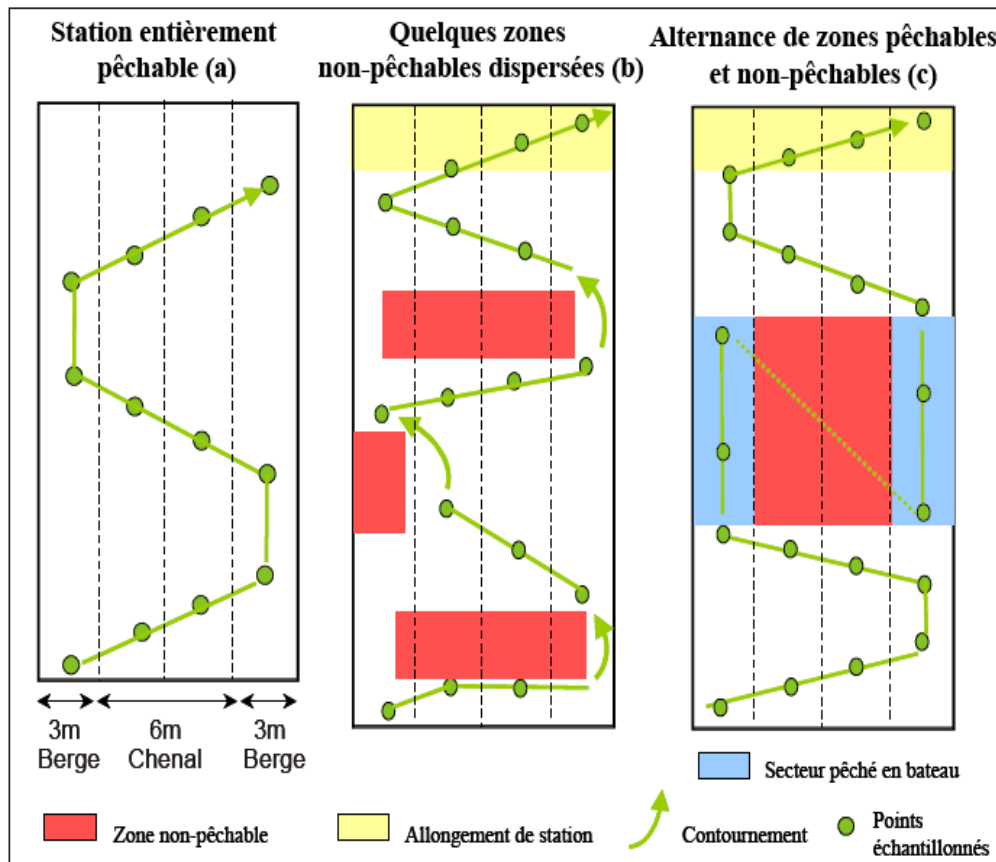
La distance inter-points est dépendante de 2 contraintes : (1) la 1<sup>ère</sup> liée à la pêche à l'électricité et à la nécessité de respecter une distance minimale entre unités d'échantillonnage de façon à limiter les éventuelles fuites de poissons d'une unité vers la suivante et (2) l'obligation de prospector l'ensemble des zones « pêchables » de la station. Ainsi, on respectera au minimum une distance entre unités d'échantillonnage d'environ 4m à pied (cf. rayon efficace de l'anode et déplacement des épuisettes) et d'environ 10m en bateau (cf. déplacement du bateau) tout en veillant à ce que cette distance soit proportionnelle à la longueur de la station ou au linéaire « pêchable » si certaines zones sont inaccessibles.

Dans la pratique, sur le schéma de la station, on divisera virtuellement la largeur en bandes de 3m environ, de façon à disposer un point dans chacune des bandes si et seulement si la zone est « pêchable ». Ce travail préparatoire doit aboutir à l'évaluation préalable de la distance moyenne inter-points à respecter lors de l'échantillonnage (cf. exemples présentés ci-après). Lors de la



Trois « situations types » peuvent être distinguées (cf. schéma ci-après) :

- ✓ a, « station entièrement pêchable » : pas de cartographie préalable, répartition systématique des points en respectant toujours la même distance inter-points ;
- ✓ b, « quelques zones non pêchables réparties sur l'ensemble de la station » : pas de cartographie préalable, répartition systématique des points au fur et à mesure de la progression en contournant les zones non pêchables ;
- ✓ c, « alternance de zones pêchables et non pêchables » : nécessité de réaliser une cartographie préalable pour aider à la répartition des points entre les différentes zones.



En règle générale impliquant une prospection à pieds les stations sont choisies pour répondre au cas de figure « a ».

#### 4 - Description de la station

De manière générale les caractéristiques de la station sont consignées dans une fiche plus générale (4pages/ fichier « fiche\_station\_opération ») dont le fil conducteur est identique à celui du mode de saisie informatique qui sera proposé en fin de campagne (à confirmer) et qui regroupe, des descripteurs de la station, de l'opération à une date donnée (heure, tendance du débit, turbidité, T°, conductivité) et les éléments méthodologiques ( puissance KWA, ampérage, nombre d'électrodes, épousettes) etc.

5 - Description physique de la station : (voir fiche en annexe ou fichier « faciès-transect »)

Un schéma représentant les limites de la station et la répartition des faciès est esquissé.

Un certain nombre de transects (minimum 5) sont établis pour évaluer la largeur moyenne, la profondeur et la granulométrie/végétation en place.

Pour une prospection « en berges » le schéma permet de rendre compte des zones prospectées sur chaque berge (reproductibilité).

Pour les points une fiche permet de caractériser très succinctement la répartition des points sur les différents faciès.

(voir fiche en annexe ou fichier « fiche\_point »)

## 6 - Biométrie

L'échantillonnage étant mono spécifique toutes les anguilles identifiées par stade (civelle, intermédiaire, anguille jaune, anguille argentée) sont mesurées et pesées individuellement.

A titre exceptionnel pour un même stade des lots de plus de 50 individus de taille homogène peuvent être constitués et enregistrer sur une fiche ad hoc (voir fiche en annexe ou fichier « fiche\_poisson\_\_lot »)

### 2.1. Procédure d'échantillonnage pour les protocoles indices oculaires et guide sanitaire

Compte tenu de la taille à laquelle s'effectue la différenciation sexuelle puis l'argenteure, les diamètres oculaires et la longueur de la nageoire pectorale ne se mesurent que sur les anguilles de plus de 25 cm.

La mesure de l'indice oculaire ne concernera que les 50 premières anguilles (de plus de 25 cm) pêchées. Si elles se trouvent dès le premier passage il n'est pas besoin de mixer avec des poissons d'un deuxième passage.

Les 25 premières de ces 50 subiront également le protocole sanitaire.

Le reste des anguilles fait l'objet du protocole standard de mesure des tailles et poids.

Voir également doc. spécifique (fichier « proto anguille total\_New1 »)

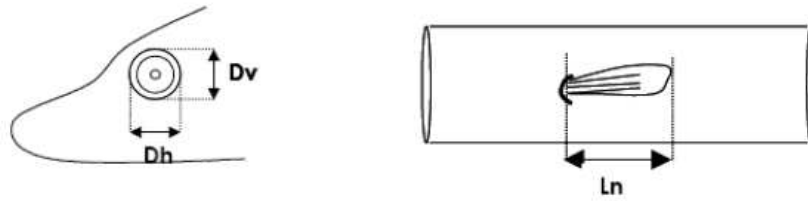


Figure 3 : Mesure à effectuer sur l'oeil (à gauche) et sur la nageoire pectorale (à droite). Dh : diamètre horizontal ; Dv : diamètre verticale ; Ln : longueur de la nageoire pectorale (Durif 2003).

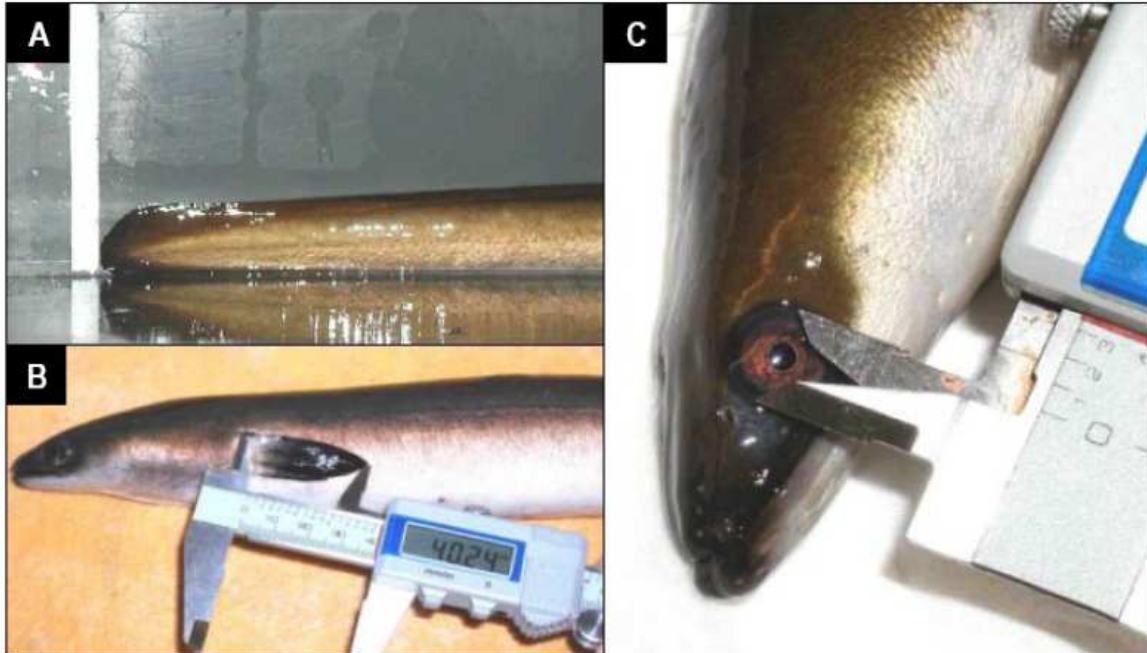


Figure 4 : Mesures à effectuer pour la détermination des stades. A : longueur totale (et poids) ; B : longueur de la nageoire pectorale ; C : Diamètre oculaire horizontal (et vertical) (Durif 2003).

### 3.2.3. Longueur de la nageoire pectorale

La longueur de la nageoire pectorale se mesure au pied à coulisse, à 0,01mm près, sur la nageoire gauche, depuis l'insertion de la nageoire jusqu'à son extrémité ( Figure 3, Figure 4).

Voir imprimé en annexe (ou fichier « fiche\_\_anguille »)

### Etat sanitaire

L'état sanitaire est codifié selon la fiche présentée en annexe (voir également fichier « proto anguille total\_New1 »)

\* \* \*  
\* \*  
\*



FICHE ECHANTILLONNAGE PARTIEL PAR POINTS (protocole DCE "grands milieux")

Date : \_\_\_\_\_ Rivière : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_ n° station : \_\_\_\_\_

N°	POINTS REPRESENTATIFS										POINTS COMPLEMENTAIRES													
	Socle		Pneuf		Aryenne		Chenal		Berge		Rive droite		Socle		Pneuf		Aryenne		Chenal		Berge		Rive gauche	
1																								
2																								
3																								
4																								
5																								
6																								
7																								
8																								
9																								
10																								
11																								
12																								
13																								
14																								
15																								
16																								
17																								
18																								
19																								
20																								
21																								
22																								
23																								
24																								
25																								

Indiquer des points complémentaires : nombre de points sur :

- Confiance : \_\_\_\_\_
- Sous-bège : \_\_\_\_\_
- Etrechements : \_\_\_\_\_
- Obser valeurs sur points complémentaires : \_\_\_\_\_
- Rapet, assises : \_\_\_\_\_
- Avide saut : \_\_\_\_\_
- Brûlés : \_\_\_\_\_
- Herier : \_\_\_\_\_
- Branches : \_\_\_\_\_
- Roches, soude : \_\_\_\_\_

## FICHE CAPTURE PAR LOT

Page :

Département :  Station :

Cours d'eau :

Date :

Nom rédacteur :

1		2		3		4		5	
Forage	1	Forage	1	Forage	1	Forage	1	Forage	1
Essai	<input type="checkbox"/>	Essai	<input type="checkbox"/>	Essai	<input type="checkbox"/>	Essai	<input type="checkbox"/>	Essai	<input type="checkbox"/>
Lot	<input type="checkbox"/>	Lot	<input type="checkbox"/>	Lot	<input type="checkbox"/>	Lot	<input type="checkbox"/>	Lot	<input type="checkbox"/>
Poids total	<input type="text"/>	Poids total	<input type="text"/>	Poids total	<input type="text"/>	Poids total	<input type="text"/>	Poids total	<input type="text"/>
Effectif total	<input type="text"/>	Effectif total	<input type="text"/>	Effectif total	<input type="text"/>	Effectif total	<input type="text"/>	Effectif total	<input type="text"/>
Totaux (en %)		Totaux (en %)		Totaux (en %)		Totaux (en %)		Totaux (en %)	
1	<input type="text"/>	1	<input type="text"/>	1	<input type="text"/>	1	<input type="text"/>	1	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>	2	<input type="text"/>	2	<input type="text"/>	2	<input type="text"/>	2	<input type="text"/>
3	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>
4	<input type="text"/>	4	<input type="text"/>	4	<input type="text"/>	4	<input type="text"/>	4	<input type="text"/>
5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>
6	<input type="text"/>	6	<input type="text"/>	6	<input type="text"/>	6	<input type="text"/>	6	<input type="text"/>
7	<input type="text"/>	7	<input type="text"/>	7	<input type="text"/>	7	<input type="text"/>	7	<input type="text"/>
8	<input type="text"/>	8	<input type="text"/>	8	<input type="text"/>	8	<input type="text"/>	8	<input type="text"/>
9	<input type="text"/>	9	<input type="text"/>	9	<input type="text"/>	9	<input type="text"/>	9	<input type="text"/>
10	<input type="text"/>	10	<input type="text"/>	10	<input type="text"/>	10	<input type="text"/>	10	<input type="text"/>
11	<input type="text"/>	11	<input type="text"/>	11	<input type="text"/>	11	<input type="text"/>	11	<input type="text"/>
12	<input type="text"/>	12	<input type="text"/>	12	<input type="text"/>	12	<input type="text"/>	12	<input type="text"/>
13	<input type="text"/>	13	<input type="text"/>	13	<input type="text"/>	13	<input type="text"/>	13	<input type="text"/>
14	<input type="text"/>	14	<input type="text"/>	14	<input type="text"/>	14	<input type="text"/>	14	<input type="text"/>
15	<input type="text"/>	15	<input type="text"/>	15	<input type="text"/>	15	<input type="text"/>	15	<input type="text"/>
16	<input type="text"/>	16	<input type="text"/>	16	<input type="text"/>	16	<input type="text"/>	16	<input type="text"/>
17	<input type="text"/>	17	<input type="text"/>	17	<input type="text"/>	17	<input type="text"/>	17	<input type="text"/>
18	<input type="text"/>	18	<input type="text"/>	18	<input type="text"/>	18	<input type="text"/>	18	<input type="text"/>
19	<input type="text"/>	19	<input type="text"/>	19	<input type="text"/>	19	<input type="text"/>	19	<input type="text"/>
20	<input type="text"/>	20	<input type="text"/>	20	<input type="text"/>	20	<input type="text"/>	20	<input type="text"/>
21	<input type="text"/>	21	<input type="text"/>	21	<input type="text"/>	21	<input type="text"/>	21	<input type="text"/>
22	<input type="text"/>	22	<input type="text"/>	22	<input type="text"/>	22	<input type="text"/>	22	<input type="text"/>
23	<input type="text"/>	23	<input type="text"/>	23	<input type="text"/>	23	<input type="text"/>	23	<input type="text"/>
24	<input type="text"/>	24	<input type="text"/>	24	<input type="text"/>	24	<input type="text"/>	24	<input type="text"/>
25	<input type="text"/>	25	<input type="text"/>	25	<input type="text"/>	25	<input type="text"/>	25	<input type="text"/>
26	<input type="text"/>	26	<input type="text"/>	26	<input type="text"/>	26	<input type="text"/>	26	<input type="text"/>
27	<input type="text"/>	27	<input type="text"/>	27	<input type="text"/>	27	<input type="text"/>	27	<input type="text"/>
28	<input type="text"/>	28	<input type="text"/>	28	<input type="text"/>	28	<input type="text"/>	28	<input type="text"/>
29	<input type="text"/>	29	<input type="text"/>	29	<input type="text"/>	29	<input type="text"/>	29	<input type="text"/>
30	<input type="text"/>	30	<input type="text"/>	30	<input type="text"/>	30	<input type="text"/>	30	<input type="text"/>

- Lot 1 : Pour un lot d'individus appartenant à une même espèce 30 individus, on mesure les tailles individuellement et on pèse le poids global du lot  
 - Lot 50L : Pour un lot d'individus appartenant à une même espèce 30 individus, on constitue un lot L dont l'effectif et le poids total sont à déterminer. Le lot S constitue les axes-achèvement du lot L, dont les individus sont mesurés individuellement. Le lot S doit être constitué au minimum de 30 individus. Si le lot L > 200 individus, le lot S doit regrouper au moins 60 individus.  
 - Attention à constituer des lots d'individus de taille homogène

## FICHE ANGUILE - INDICE OCULAIRE ET PATHOLOGIE GENERALE

Cadre étude (RCS, RHP, PCB ...):

Date:

Département:

Code station:

Cours d'eau:

Commune:

ANG (N°/code)	Stade	L (mm)	P (g)	IOH (mm)	IOV (mm)	Lnp (mm)	Code patho	Anguillicola	Sexe	N° photo
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										
24										
25										
26										
27										
28										
29										
30										
31										
32										
33										
34										
35										
36										
37										
38										
39										
40										
41										

**Stade** : A = argentée, J = jaune, I = intermédiaire, C = Civelle

**L (mm)** : longueur totale (mm)

**P (g)** : poids (g)

**IOH (mm)** : Diamètre horizontal de l'œil à 0.01 mm près (mesure au pied à coulisse du bord externe de l'orbite)

**IOV (mm)** : Diamètre vertical de l'œil à 0.01 mm près (mesure au pied à coulisse du bord externe de l'orbite)

**Lnp (mm)** : Longueur de la nageoire pectorale à 0.01 mm près (mesure pied à coulisse depuis l'insertion jusqu'à son extrémité)

**Code patho** : Code pathologie à 4 caractères : 2 lettres pour le code lésion ou parasitisme, 1 lettre pour la localisation, 1 chiffre pour l'importance (cf grille de codification des pathologies)

# Grille de codification des pathologies

## Code pathologique <sup>(0)</sup>

Tab. 1

### Code lésion et parasitisme <sup>(1)</sup>

Absence de lésion ou de parasite

### Lésions anatomo-morphologiques

Absence d'organe <sup>(4)(5)</sup>

Altération de la couleur

Anus rouge ou saillant

Bulle de gaz

Déformation difformité

Hypersécrétion de mucus

Exophtalmie

Opacification oculaire

Maigneur

Erosion

Hémorragie

Ulcère (dont hémorragique) <sup>(6)</sup>

Nécrose

Masses et grosseurs (dont kyste) <sup>(5)</sup>

### Parasitisme externe

Point blanc

Mycose (« mousse »)

Crustacés <sup>(7)</sup>

Hirudiné

Autres parasites que les 4 précédents <sup>(7)</sup>

Parasites (une des 5 catégories au-dessus) <sup>(7)</sup>

Tab. 3

### Code importance (C\_imp) <sup>(3)</sup>

Nombre (N)

N=0

N<3

N=4 à 6

N=7 à 10

N>10

Surface atteinte (S)

S=0%

S<5%

S=5 à 10%

S=10 à 20%

S>20%

Degré d'altération (D)

Nul

Faible

Moyen

Fort

Très fort

Tab. 2

### Code localisation anatomique <sup>(2)</sup>

Localisation

Corps

Colonne vertébrale

Tête

Bouche

Œil

Opercule / Branchies

Tronc

Abdomen

Dos

Nageoire pectorale

Nageoire principale

Pédoncule caudal

Orifice anal

Code

C

V

T

G

Y

O

W

A

H

P

N

K

X

(0) Un code pathologique doit être attribué à toutes les anguilles observées. En l'absence de lésion ou de parasite il sera 0000.

(1) Par anguille, un type de lésion ou de parasite n'est codé qu'une fois.

(2) Lorsqu'un type de lésion ou de parasite se manifeste par plusieurs lésions sur différentes parties du corps, la localisation codée sera celle du niveau supérieur (ex : G+Y=T).

(3) L'importance s'apprécie sur la base de la localisation codée (ex : N sur la tête).

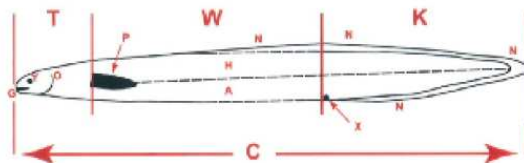
(4) Convention de notation pour absence d'yeux: AOY2 il manque un œil, AOY4, il manque les deux yeux.

(5) Chaque type d'absence d'organe est codé individuellement (ex : AOY2 et AOP4 pour absence d'un œil et de tout ou partie des pectorales - plus de 20 %).

(6) Pour les lésions lorsque deux méthodes de codification de l'importance sont possibles, on codera la plus déclassante.

(7) Pour les parasites les plus gros, types hirudiné ou Argulus, la codification de l'importance utilisera le nombre (N).

(8) Pour les parasites les plus petits, types point blanc ou Paragnathia, la codification de l'importance utilisera la surface atteinte (S).



(9) Le code Tête (T) s'utilise depuis le bout du museau jusqu'à l'insertion de la nageoire pectorale. Le pédoncule caudal (K) s'utilise depuis l'extrémité terminale de l'anguille jusqu'à l'anus (anus compris). Entre les 2 (T et K), on utilise le tronc (W).

## **ANNEXE 2**

---

## BORDEREAU STATION/OPERATION

### Renseignements généraux

Code de la station

Code national SIE

Réseau(x) d'appartenance

RHP ou Surveillance (RCS) ou référence ou autre (étude...)

Nom du cours d'eau

Affluent de

Nature du cours d'eau (domanialité)  Catégorie piscicole

0 : Nature juridique inconnue  
1 : Domanial  
2 : Non domanial (sans précision)  
3 : Non domanial (privé)  
4 : Non domanial (privé de l'état)  
5 : Non domanial (privé de l'ONF)  
6 : Mixte  
7 : Hors catégorie

0 : Non renseigné  
1 : Première catégorie  
2 : Seconde catégorie  
3 : Non concerné

Département

Commune

Lieu-dit

Limites

Longueur de la station (m)

### CADRE A REMPLIR AU BUREAU

Code Cgenelin

Code INSEE commune

Agence de l'Eau / District

Code hydrologique du tronçon

Pk aval (Km)

Abscisse (km)

Ordonnée (km)

Altitude (m)

Distance à la source (Km)

Distance à la mer (Km)

Section mouillée (m2)

Module inter-annuel (m3/s)

Débit minimum mensuel (m3/s)

Pente IGN (°/.)

Pente de la ligne d'eau (°/.)

Dureté totale (mg/l)

Température maxi. moy. (°C)

Surface du bassin amont (km2)

Code Contexte d'appartenance

T°C air janvier  T°C air juillet

### Renseignements halieutiques

Usage du droit de pêche

0 : Non renseigné    2 : Public APPMA  
1 : Privatif            3 : Autres (dont réserve)

Fréquentation par les pêcheurs

0 : Non renseigné  
1 : Nulle                3 : Moyenne  
2 : Faible               4 : Forte

### Empoisonnements

Repeuplement sur la station :

1 : Oui  
2 : Non

Espèce     Espèce     Espèce

Stade (\*)     Stade (\*)     Stade (\*)

Date  /  /     Date  /  /     Date  /  /

Observations : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

#### (\*) STADES

- 0 : Non renseigné
- 1 : Oeuf
- 2 : Alevin Vésiculé
- 3 : Alevin de moins de 6 mois
- 4 : Juvénile de 6 mois à 1 an
- 5 : Juvénile de 1 à 2 ans
- 6 : Adulte
- 7 : Géniteur

### Interventions humaines évaluées par leur impact actuel sur la station et le peuplement

Station canalisée (O/N)       Station naviguée (O/N)       Sports nautiques (O/N)

#### Interventions sur Lit/Rives

Curage (O/N)   
 Faucardage   
 Modif. Morphologie (O/N)   
 Extraction granulats (O/N)   
 Déboisement total (O/N)   
 Entretien des berges (O/N)

**FAUCARDAGE**

0 : Non renseigné  
 1 : faucardage, techn non précisée  
 2 : faucardage mécanique  
 3 : faucardage chimique  
 4 : pas de faucardage

**Observations :** \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

#### Interventions sur hydrologie

Secteur à débit réservé (O/N)   
 Secteur soumis à écluse (O/N)   
 Soutien d'étiage (O/N)   
 Prélèvement d'eau (O/N)       Restitution d'eau (O/N)

**Observations** \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

#### Interventions sur qualité de l'eau

Altération de la qualité de l'eau (O/N)   
**Observation :** \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Présence de plans d'eau ou pisciculture en amont de la station (O/N)

**Observations** \_\_\_\_\_

#### Description de la station\*

\* : à compléter au bureau à partir des feuilles de description faciès / transects

Type d'écoulement	Importance relative en %	Profondeur moyenne en mètre	Granulométrie (1)		Type de colmatage (2)	Végétation aquatique (3)	
			Dominante	Accessoire		Dominante	Recouvrement
COURANTS							
PLATS							
PROFONDS							

Profondeur moyenne de la station (m)       Stabilité des berges       0 : Non renseigné  
1 : Stable  
2 : Instable

Observations colmatage _____ _____ _____	Observations végétation _____ _____ _____
--	---

##### (1) GRANULOMETRIE

0 : Granulométrie inconnue  
 1 : Argiles      7 : Cailloux grossiers  
 2 : Limons      8 : Pierres fines  
 3 : Sables fins      9 : Pierres grossières  
 4 : Sables grossiers      10 : Blocs  
 5 : Graviers      11 : Rocher (substrat immergé avec protubérance)  
 6 : Cailloux fins      12 : Dalles (substrat immergé sans protubérance)

##### (2) COLMATAGE

0 : Colmatage inconnu  
 1 : pas de colmatage  
 2 : Sable  
 3 : Vase  
 4 : Sédiments fins  
 5 : Recouvrements biologiques  
 6 : Débris végétaux  
 7 : Litières  
 8 : Dépôts incrustants  
 9 : Autre

##### (3) VEGETATION AQUATIQUE

0 : Non renseigné  
 1 : Bactéries - Champignons  
 2 : Microphytes ( Hétérophytes)  
 3 : Algues filamenteuses  
 4 : Bryophytes  
 5 : Phanérogames immergées  
 6 : Phanérogames à feuilles flottantes  
 7 : Hétérophytes  
 8 : Pas de végétation

Qualité de l'habitat		CRITERES	
Sinuosité		<input type="checkbox"/>	SINUOSITE 0 : Non renseigné 1 : Station rectiligne 2 : Station sinueuse 3 : Station très sinueuse 4 : Station méandriforme
Ombrage		<input type="checkbox"/>	
TYPE	Trou, fosse	<input type="checkbox"/>	OMBRAGE 0 : Non renseigné 1 : Station dégagée 2 : Station assez dégagée 3 : Station assez couverte 4 : Station couverte
	Sous-berge	<input type="checkbox"/>	
D'	Abris rocheux	<input type="checkbox"/>	Observations abris : _____ _____ _____
	Embâcle, Souche	<input type="checkbox"/>	
ABRIS	Végétation aquatique	<input type="checkbox"/>	0 : Non renseigné 1 : Nul 2 : Faible 3 : Moyen 4 : Important 5 : Indeterminable
	Végétation de bordure et racines	<input type="checkbox"/>	

Observations générales sur la station
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Renseignements concernant la pêche			
Directeur	<input type="text"/>	Participants	<input type="text"/>
Date	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	Heure du début de la pêche	<input type="text"/> H
Nombre de passages	<input type="text"/>	Type d'inventaire	<input type="text"/>
Espèce(s) cible(s)	<input type="text"/>	0 : Non renseigné    2 : Une 1 : Toutes            3 : Plusieurs	0 : non renseigné 1 : Inventaire avec retrait 2 : Inventaire avec marquage
Liste des espèces cibles	<input type="text"/>		
<b>Hydrologie</b>		<b>Matériel</b>	
Température de l'eau	<input type="text"/>	Matériel	<input type="checkbox"/>
Conductivité	<input type="text"/>	0 : Non renseigné 1 : Epmc 2 : Héron 3 : Martin-pêcheur 4 : Autre	
Conditions hydrologiques	<input type="checkbox"/>	Tension (V)	<input type="text"/>
	0 : Non renseigné 1 : Basses eaux 2 : Eaux moyennes 3 : Hautes eaux	Intensité (A)	<input type="text"/>
Tendance du débit dans les 15 jours précédant la pêche	<input type="checkbox"/>	Puissance (Kw)	<input type="text"/>
	0 : Non renseigné 1 : Augmentation (crue) 2 : Diminution (décrue) 3 : Stabilité 4 : Irrégularité (éclusées)	Nombre d'anodes	<input type="text"/>
Turbidité	<input type="checkbox"/>	Nombre d'épuisettes	<input type="text"/>
	0 : Non renseigné 1 : Nulle (fond visible) 2 : Faible (fond perceptible) 3 : Appréciable (fond non visible)	Maille de l'épuisette (mm)	<input type="text"/>

Observations générales sur le déroulement de la pêche
_____
_____
_____
_____

**Description de l'opération\***

\* : à remplir avec feuilles description faciès / transects

Longueur pêchée (longueur de la station le jour de la pêche) Largeur moyenne du lit mineur Largeur moyenne de la lame d'eau Isolement du secteur pendant la pêche à l'amont  à l'aval 

0 : Non renseigné	3 : Obstacle infranchissable	4 : filet	6 : Autres
1 : Pas d'isolement	2 : Seuil partiellement franchissable	5 : Barrage électrique	

**Prospection**Mode de prospection 

0 : Non renseigné
1 : A pied
2 : En bateau
3 : Mixte

Méthode de prospection 

0 : Non renseigné	5 : Par ambiances
1 : Complète	6 : Par points (grands mil)
2 : Partielle sur toute la largeur	7 : Par traits (I.A.)
3 : Partielles sur berges	8 : Par placettes
4 : Par faciès	9 : Autres*

temps de pêche 

1 : En minute
2 : En 1/100 heures
3 : Non renseigné

Passage n°1 Passage n°2 Passage n°3 Passage n°4 

\* : à préciser

\*\*\* Si prospection partielle \*\*\*

Longueur prospectée sur toute la largeur Largeur prospectée rive gauche Longueur prospectée rive gauche Largeur prospectée rive droite Longueur prospectée rive droite 

\*\*\* Si prospection par points (ou par placettes) \*\*\*

Nombre de points représentatifs Nombre de points complémentaires 

Et remplir le cadre "Prospection par points" ci-dessous

**Prospection par points**

Nombre de points

représentatifs

Complémentaires

en faciès courant (rapide/radier) en faciès plat en faciès profond dans des annexes en berge dans le chenal sans poisson **Observations sur les points complémentaires**

Indiquez notamment le nombre de points par types d'habitat spécifiques (ex : 1 confluence, 2 herbiers, 1 embâcle)

# FICHE ANGUILLE - INDICE OCULAIRE ET PATHOLOGIE GENERALE

Cadre étude (RCS, RHP, PCB ...) :

Date:

Département :

Code station :

Cours d'eau :

Commune :

ANG (N°/code)	Stade	L (mm)	P (g)	IOH (mm)	IOV (mm)	Lnp (mm)	Code patho	Anguillicola	Sexe	N° photo
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										
24										
25										
26										
27										
28										
29										
30										
31										
32										
33										
34										
35										
36										
37										
38										
39										
40										
41										

**Stade** : A = argentée, J = jaune, I = intermédiaire, C = Civelle

**L (mm)** : longueur totale (mm)

**P (g)** : poids (g)

**IOH (mm)** : Diamètre horizontal de l'œil à 0.01 mm près (mesure au pied à coulisse du bord externe de l'orbite)

**IOV (mm)** : Diamètre vertical de l'œil à 0.01 mm près (mesure au pied à coulisse du bord externe de l'orbite)

**Lnp (mm)** : Longueur de la nageoire pectorale à 0.01 mm près (mesure pied à coulisse depuis l'insertion jusqu'à son extrémité)

**Code patho** : Code pathologie à 4 caractères : 2 lettres pour le code lésion ou parasitisme, 1 lettre pour la localisation, 1 chiffre pour l'importance (cf grille de codification des pathologies)

**Anguillicola** : Identifié lorsque l'ANG est sacrifiée. Examen vessie natatoire (opaque ou transparente) et si présence (nb si possible) ou absence parasite

**Sexe** : Identifié lorsque l'ANG est sacrifiée. Femelle (gonades en feuillet), mâle (gonades en chapelet), indifférencié (fil blanc)

# FICHE CAPTURE PAR LOT

Page :

Cours d'eau :

Département :

Station :

Date :

Nom rédacteur :

Passage 1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	Passage 1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	Passage 1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	Passage 1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>		
Espèce <input style="width: 50px;" type="text"/>		Espèce <input style="width: 50px;" type="text"/>		Espèce <input style="width: 50px;" type="text"/>		Espèce <input style="width: 50px;" type="text"/>		Espèce <input style="width: 50px;" type="text"/>	
Lot S/L <input type="checkbox"/> I <input type="checkbox"/>		Lot S/L <input type="checkbox"/> I <input type="checkbox"/>		Lot S/L <input type="checkbox"/> I <input type="checkbox"/>		Lot S/L <input type="checkbox"/> I <input type="checkbox"/>		Lot S/L <input type="checkbox"/> I <input type="checkbox"/>	
Poids total <input style="width: 50px;" type="text"/>		Poids total <input style="width: 50px;" type="text"/>		Poids total <input style="width: 50px;" type="text"/>		Poids total <input style="width: 50px;" type="text"/>		Poids total <input style="width: 50px;" type="text"/>	
Effectif total <input style="width: 50px;" type="text"/>		Effectif total <input style="width: 50px;" type="text"/>		Effectif total <input style="width: 50px;" type="text"/>		Effectif total <input style="width: 50px;" type="text"/>		Effectif total <input style="width: 50px;" type="text"/>	
Taille (mm)		Taille (mm)		Taille (mm)		Taille (mm)		Taille (mm)	
1		1		1		1		1	
2		2		2		2		2	
3		3		3		3		3	
4		4		4		4		4	
5		5		5		5		5	
6		6		6		6		6	
7		7		7		7		7	
8		8		8		8		8	
9		9		9		9		9	
10		10		10		10		10	
11		11		11		11		11	
12		12		12		12		12	
13		13		13		13		13	
14		14		14		14		14	
15		15		15		15		15	
16		16		16		16		16	
17		17		17		17		17	
18		18		18		18		18	
19		19		19		19		19	
20		20		20		20		20	
21		21		21		21		21	
22		22		22		22		22	
23		23		23		23		23	
24		24		24		24		24	
25		25		25		25		25	
26		26		26		26		26	
27		27		27		27		27	
28		28		28		28		28	
29		29		29		29		29	
30		30		30		30		30	

- **Lot I** : Pour un lot d'individus appartenant à une même espèce < 30 individus, on mesure les tailles individuellement et on pèse le poids global du lot

- **Lot S/L** : Pour un lot d'individus appartenant à une même espèce > 30 individus, on constitue un **lot L** dont l'effectif et le poids total sont à déterminer. **Le lot S constitue le sous-échantillon du lot L** dont les individus sont mesurés individuellement. Le lot S doit être constitué au minimum de 30 individus. Si le lot L > 200 individus, le lot S doit regrouper au moins 60 individus.

- **Attention à constituer des lots d'individus de taille homogène**



# Feuille description répartition faciès

Date :

Cours d'eau :

Département :

Station :

Nom rédacteur :

## Type de faciès

Aval

Amont

	Faciès de l'aval à l'amont									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Type de faciès	Courant	Courant	Courant	Courant	Courant	Courant	Courant	Courant	Courant	Courant
	Plat	Plat	Plat	Plat	Plat	Plat	Plat	Plat	Plat	Plat
	Profond	Profond	Profond	Profond	Profond	Profond	Profond	Profond	Profond	Profond
Distance en m sur topofil (limite amont du faciès)										
Longueur du faciès										

Importance relative des faciès	
Courants :	%
Plats :	%
Profonds :	%

# Feuille description transects

Date :

Cours d'eau :

Département :

Station :

Nom rédacteur :

Transect*	faciès	Profondeur**		largeur		granulométrie		colmatage	végétation	
		Rive :	Rive :	moyenne	Lame d'eau	Lit mineur	dominant		accessoire	dominant
T1										
T2										
T3										
T4										
T5										
T6										
T7										
T8										
T9										
T10										

Courant
Plat
Profond

Stabilité des berges	0 – non renseigné
	1 – stable
	2 - instable

Observations sur le colmatage :
Observations sur la végétation :

0 – granulométrie inconnue	0 – colmatage inconnu	0 – Non renseigné
1-Argiles (<3.9 µm)	1-pas de colmatage	1-Bactéries
2-Limons (3.9-62.5 µm)	2-sable	2-Microphytes
3-Sables fins (62,5-0.5 µm)	3-vase	3-Algues filamenteuses
4-Sables grossiers (0,5 µm-2 mm)	4-sédiments fins	4-Bryophytes
5-Graviers (0,2-1,6 cm)	5-recouvrements biologiques	5-Phanérogames immergés
6-Cailloux fins (1,6-3.2 cm)	6-débris végétaux	6-Phanérogames à feuilles flottantes
7-Cailloux grossiers (3.2-6.4 cm)	7-litières	7-Hélophytes (phanérogames émergés)
8-Pierres fines (6.4-12.8 cm)	8-dépôts incrustants	8-Pas de végétation
9-Pierres grossières (12.5-25.6 cm)	9-autre	
10-Blocs (25,6-102,4 cm)		
11-Rocher (substrat immergé avec protubérance)		
12-Dalle (substrat immergé sans protubérance)		

\* : pour toute nouvelle station ou pour les stations RHP pour lesquelles des transects ne sont pas déjà définis, **effectuer 10 transects qui doivent être régulièrement répartis le long de la station**

\*\* : **largeur < 5 m ⇒ 5 profondeurs régulièrement réparties le long du transect**  
**largeur > 5 m ⇒ 10 profondeurs régulièrement réparties le long du transect**

# Grille de codification des pathologies

## Code pathologique <sup>(0)</sup>

Tab. 1

### Code lésion et parasitisme <sup>(1)</sup>

Absence de lésion ou de parasite

#### Lésions anato-morphologiques

Absence d'organe <sup>(4)(5)</sup>

Altération de la couleur

Anus rouge ou saillant

Bulle de gaz

Déformation difformité

Hypersécrétion de mucus

Exophtalmie

Opacification oculaire

Maigneur

Érosion

Hémorragie

Ulcère (dont hémorragique) <sup>(6)</sup>

Nécrose

Masses et grosseurs (dont kyste) <sup>(5)</sup>

#### Parasitisme externe

Point blanc

Mycose (x mousse »)

Crustacés <sup>(7)</sup>

Hirudinés

Autres parasites que les 4 précédents <sup>(7)</sup>

Parasites (une des 5 catégories au-dessus) <sup>(7)</sup>

Tab. 3

### Code importance (C\_imp) <sup>(3)</sup>

#### Nombre (N)

N= 0

N=< 3

N= 4 à 6

N= 7 à 10

N >10

#### Surface atteinte (S)

S = 0%

S < 5%

S = 5 à 10%

S = 10 à 20%

S > 20%

#### Degré d'altération (D)

Nul

Faible

Moyen

Fort

Très fort

C_imp	Code
OO	OO
S	AO
S	AC
S	US
S	BG
D	AD
S	SM
D	EX
S	CO
D	AM
S	ER
S	HE
N/S	UL
S	NE
N/S	AG
S	PB
S	PC
N/S	CR
N	HH
N/S	PX
N/S	PT

Tab. 2

### Code localisation anatomique <sup>(2)</sup>

Localisation	Code
Corps	C
Colonne vertébrale	V
Tête	T
Bouche	G
Œil	Y
Opercule / Branchies	O
Tronc	W
Abdomen	A
Dos	H
Nageoire pectorale	P
Nageoire principale	N
Pédoncule caudal	K
Orifice anal	X

(0) Un code pathologique doit être attribué à toutes les anguilles observées. En l'absence de lésion ou de parasite il sera OOC0.

(1) Par anguille, un type de lésion ou de parasite n'est codé qu'une fois

(2) Lorsqu'un type de lésion ou de parasite se manifeste par plusieurs lésions sur différentes parties du corps, la localisation codée sera celle du niveau supérieur (ex : G+Y=T)

(3) L'importance s'apprécie sur la base de la localisation codée (ex : N sur la tête)

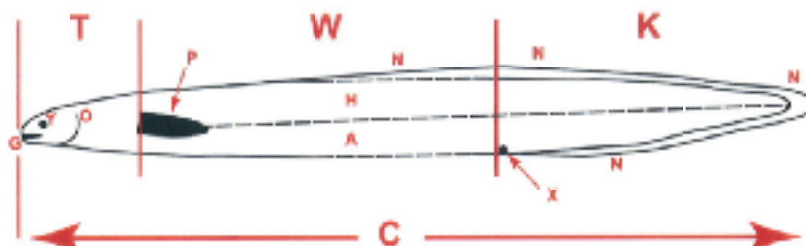
(4) Convention de notation pour absence d'yeux: AOY2 il manque un œil, AOY4, il manque les deux yeux.

(5) Chaque type d'absence d'organe est codé individuellement (ex : AOY2 et AOP4 pour absence d'un œil et de tout ou partie des pectorales - plus de 20 %)

(6) Pour les lésions lorsque deux méthodes de codification de l'importance sont possibles, on codera la plus déclassante.

(7) Pour les parasites les plus gros, types hirudinés ou Argulus, la codification de l'importance utilisera le nombre (N).

(8) Pour les parasites les plus petits, types point blanc ou Paragnethia, la codification de l'importance utilisera la surface atteinte (S).




(9) Le code Tête (T) s'utilise depuis le bout du museau jusqu'à l'insertion de la nageoire pectorale. Le pédoncule caudal (K) s'utilise depuis l'extrémité terminale de l'anguille jusqu'à l'anus (anus compris). Entre les 2 (T et K), on utilise le tronc (W)

## **ANNEXE 3**


---

**ESPECES REPRESENTEES SUR LES BASSINS DU CANAL DES ETANGS, D'ARCACHON, DE LA LEYRE**

	Bassin de la Leyre										Bassin du Canal des Etangs			Bassin d'Arcachon	
	DEPARTEMENT	40			40	40	40	33	33	33	33	33	33	33	
	Cours d'eau	Grande Leyre			Nahouns	Naou	Barade de Sore	Lacanau	Martinet	Craste Goupillère	Craste Dreyt	Craste Neuve	Cires (Harbaris)	Ponteils	
Station	Commensacq	Moustey	Pont de Mouliocq	Nahouns	Naou	Barade de Sore	Lacanau	Martinet	Craste Goupillère	Craste Dreyt	Craste Neuve	Cires (Harbaris)	Ponteils		
Année	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011		
Surface prospectée (m²)	2196	4315,5	519,18	260	736,92	368	596,44	391,5	118	298,76	186,88	247,27	74		
ANG															
Nb ang	12	31	-	1	1	4	1	11	2	1	1	34	1		
taille min	110	107	-	362	476	220	271	87	124	375	223	91	215		
taille max	405	441	-	-	-	317		334	312	-	-	326	-		
Flet		x										x			
Mulet															
Lamproie planer															
Lamproie marine															
Lamproie rivière															
Lamproie indéterminé	x	x			x	x	x	x		x					
Brochet	x		x					x			x				
Bar															
Ablette															
Able de Heckel															
Barbeau fluviatile															
Black Bass															
Blennie															
Bouvière															
Brème															
Carassin															
Carpe commune															
Chabot															
Chevesne															
Epinoche												x			
Epinochette															
Gambusie															
Gardon															
Goujon	x	x			x										
Grémille															
Loche franche	x	x	x		x			x	x						
Perche								x							
Perche soleil			x		x										
Poisson chat															
Pseudorasbora															
Rotengle															
Silure															
Spirin															
Tanche															
Toxostome	x	x													
Truite arc-en-ciel		x			x										
Truite fario	x	x	x												
Vandoise					x										
Vairon	x	x	x	x	x	x	x	x							
Ecrevisse								x							
Crabe															

LISTE D'ESPECES PAR POINT DE PECHE ELECTRIQUES  
2011

**ESPECES REPRESENTEES SUR LES AFFLUENTS DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

	Affluents de l'Estuaire de la Gironde								
	DEPARTEMENT	17	17	33	33	33	33		33
	Cours d'eau	Ferrat	Taillon	Jalle de Castelnau	Jalle du breuil	Chenal du gua	Livenne		Laurina
Station	Ferrat	Taillon	Jalle de Castelnau	Jalle du breuil	Chenal du gua	Livenne amont	Livenne aval	Laurina	
Année	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011	
Surface prospectée (m²)	139,86	231,48	635,83	144	581	138,37	462,58	213	
<b>ANG</b>									
Nb ang	5	26	146	75	2	1	62	55	
taille min	161	86	64	80	77	140	105	105	
taille max	260	617	367	355	498	-	409	479	
Flet			x				x		
Mulet									
Lamproie planer									
Lamproie marine			x						
Lamproie rivière									
Lamproie indéterminé						x	x		
Brochet			x		x				
Bar									
Ablette									
Able de Heckel									
Barbeau fluviatile									
Black Bass			x						
Blennie									
Bouvière									
Brème									
Carassin									
Carpe commune									
Chabot						x			
Chevesne			x		x	x	x	x	
Epinouche			x	x					
Epinochette	x	x							
Gambusie	x								
Gardon		x				x	x	x	
Goujon	x					x	x	x	
Grémille									
Loche franche	x	x					x		
Perche			x					x	
Perche soleil			x			x			
Poisson chat									
Pseudorasbora							x		
Rotengle									
Silure									
Spirin									
Tanche									
Toxostome									
Truite arc-en-ciel									
Truite fario									
Vandoise							x		
Vairon		x		x		x	x		
Ecrevisse	x	x		x	x	x			
Crabe									

LISTE D'ESPECES PAR POINT DE PECHE ELECTRIQUES  
2011



**ESPECES REPRESENTES SUR LE SOUS-BASSIN DE LA GARONNE**

	DEPARTEMENT	47	47	47	47	47	47	82	32	33	33	33		33	33	33	33
	Cours d'eau	Ourbise	Tareyre	Osse	Bourbon	Trec	Canaule	Auroue	Auroue	Lisos	Bassane	Eau Blanche		Eau Bourde	Barbouse	Gat mort	Petite Beuve
	Station	Ourbise	Tareyre	Osse	Bourbon	Trec	Canaule	Auroue aval	Auroue amont	Lisos	Bassane	Eau Blanche Aval	Eau Blanche amont	Eau Bourde	Barbouse	Gat mort	Petite Beuve
Année	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011
Surface prospectée (m²)	Non réalisé	189,66	1048,67	194,7	349,8	213,9	380	304,01	385	132,5	251,53	276,44	793,6	146,1	448,2	236,33	
<b>ANG</b>																	
Nb ang	-	4	20	2	-	-	3	205	28	27	5	43	16	56	44		
taille min	-	118	365	575	-	-	282	77	71	94	161	266	114	63	65		
taille max	-	260	688	613	-	-	313	410	490	348	492	435	310	343	370		
Flet													x		x		
Mulet													x				
Lamproie planer																	
Lamproie marine																	
Lamproie rivière																	
Lamproie indéterminé												x		x	x		
Brochet												x					
Bar																	
Ablette			x	x			x	x		x							x
Able de Heckel																	
Barbeau fluviatile			x	x						x			x				
Black Bass																	
Blennie																	
Bouvière																	
Brème					x								x				
Carassin				x													
Carpe commune		x		x													
Chabot			x									x				x	
Chevesne		x	x	x	x			x	x	x	x		x	x	x	x	
Epinoche																	
Epinochette																	
Gambusie																	
Gardon			x		x								x				x
Goujon		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Grémille																	
Loche franche		x	x		x			x	x	x		x	x	x	x	x	
Perche			x				x										x
Perche soleil					x		x										
Poisson chat							x						x			x	
Pseudorasbora											x			x			x
Rotengle											x						
Silure																	
Spirin																	
Tanche																	
Toxostome				x													
Truite arc-en-ciel																	
Truite fario																	
Vandoise																	
Vairon			x					x				x	x	x			
Ecrevisse			x				x				x		x				
Crabe																	

LISTE D'ESPECES PAR POINT DE PECHE ELECTRIQUES  
2011



*Les données figurant dans ce document ne pourront être exploitées de quelque manière que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de MI.GA.DO. et de ses partenaires financiers.*